

À chacun sa pêche,
à chacun sa carte de pêche.
www.cartedepeche.fr



Pêche à la mouche, au coup ou au lancer, en solo ou en famille, en pleine nature ou en cœur de ville ? Finalement, la pêche, est-ce un sport, un art ou un style de vie ? À chacun sa réponse... et sa carte de pêche : journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme ou carte découverte, d'un simple clic sur **www.cartedepeche.fr**.



Fédération Nationale de la
PÊCHE Mag >>>
En France

N°12 / Juin 2013

La politique de l'eau évaluée

La continuité écologique menacée ! Les objectifs DCE rabetés ?

- p.2-3 > Dans les coulisses de la Conférence environnementale
- p.6-7 > Interview de Jean-Michel Clément, président de groupe d'étude "pêche de loisir et protection du milieu aquatique" à l'Assemblée nationale.



www.federationpeche.fr



2

Une représentation nationale

- 2 Dans les coulisses de la Conférence environnementale
- 3 La reconquête de la biodiversité
La ministre de l'Écologie souhaite une Agence française de la biodiversité ambitieuse financée par la politique de l'eau
- 4 Agriculture et eau : le CESE rend un avis courageux
- 6 Interview de Jean-Michel Clément, président du groupe d'étude « pêche de loisir et protection du milieu aquatique » ; vice-président du groupe d'étude « politique de l'eau » à l'Assemblée nationale
- 8 Quelle réglementation de la pêche demain ?
La FNPF organise une consultation nationale des structures associatives de pêche et des pêcheurs
- 11 Classements des cours d'eau : vers une remise en cause la continuité écologique ?



13

Un réseau, des hommes, des actions

- 14 Baccalauréat : l'option « pêche » gagne du terrain
- 16 Phénomène de société en Mayenne : des ateliers pêche au cœur des centres urbains
- 17 Vallée du Canut : une biodiversité exceptionnelle
- 18 La Creuse au centre d'une dynamique régionale d'éducation à l'environnement
- 20 Un guide pour la protection du brochet, premier témoin de la bonne gestion des milieux
- 22 L'Ardèche exploite son capital touristique avec le développement de parcours « passion »
- 23 Le Rhône mobilisé pour la restauration de la continuité écologique
- 24 Le loisir pêche, fer de lance du tourisme vert en Moselle
- 25 Les fédérations de pêche de Lorraine alliées pour la protection de l'écrevisse
- 26 Ouvrages à la mer et expertise des obstacles : les bonnes pratiques pour la reconquête des civelles



28

Regard sur

- 29 La dimension économique de la pêche de loisir
- 31 Des moyens et des outils au service des milieux aquatiques
- 33 Silure : risque pour le milieu ou opportunité pour le loisir ?
- 34 Étude de l'impact du fonctionnement par éclusées du complexe hydroélectrique d'Éguzon dans le département de l'Indre



36

Horizons

- 37 Effectifs des pêcheurs : stabilisation des cartes en 2012
- 38 Les dépositaires adhèrent au système www.cartedepeche.fr
- 38 « Graines de Pêcheurs » une communauté connectée chez VVF Villages
- 39 Adapter les offres de pêche au changement
- 40 Portrait : Pierre Perret



Claude Roustan
Président de la FNPF

La politique française de l'eau a longtemps constitué un modèle du genre, inspirant largement la directive-cadre sur l'eau de 2000. Il n'en demeure pas moins que le bilan des efforts et des moyens mobilisés peut interpeller, en particulier quant aux eaux de surface, dont moins de la moitié sont dans un bon état écologique et chimique. S'agissant des eaux souterraines, 89 % des masses d'eau présentent un bon état quantitatif et 60 % un bon état chimique. L'objectif de résultat de 66 % de masses d'eau en bon état assigné pour 2015 ne sera donc pas atteint et des dérogations sont sollicitées. Dans ce contexte, les différentes évaluations de la politique de l'eau, en particulier par le député Michel Lesage et le sénateur Tandonnet, constituent une réelle opportunité pour améliorer et tendre vers les objectifs de résultat de la DCE, tout en sauvegardant les acquis positifs de cette politique « sectorielle intégrée ». Ainsi, le financement de la politique de l'eau doit être préservé et les principes fondateurs, à savoir « l'eau paie l'eau » et « pollueur payeur », doivent produire leurs pleins effets. À ce titre, l'avis du CESE sur l'eau et l'agriculture (page 4) constitue une avancée importante. Naturellement, la réforme de la PAC doit également participer de la même dynamique de verdissement des aides européennes. De la même manière, cette évaluation ne doit pas être l'occasion de déstabiliser la politique de l'eau au bénéfice des objectifs louables de reconquête de la biodiversité autre qu'aquatique. Dans cette optique, la FNPF ne s'oppose nullement à la création d'une Agence française de la biodiversité dès lors que les moyens humains et financiers de la politique de l'eau ne sont pas « détournés » vers les autres segments de la biodiversité. En outre, la police de l'eau et de la pêche doit constituer un puissant levier de l'atteinte des objectifs européens. On ne saurait bâtir des normes nouvelles sans le contrôle et la surveillance adéquats.



**La conférence
environnementale**
les 14 et 15 septembre 2012
Palais d'Iéna - Paris



Dans les coulisses de la Conférence environnementale

Installée en septembre 2012, la Conférence environnementale constitue l'instance de définition, de pilotage et de suivi de la transition écologique souhaitée par le président de la République.

Cinq chantiers stratégiques ont été identifiés, faisant l'objet d'intenses travaux :

- la transition énergétique ;
- la reconquête de la biodiversité ;
- la prévention des risques sanitaires environnementaux ;
- la fiscalité et le financement de la transition écologique ;
- la gouvernance environnementale.

La transition énergétique ou le mirage d'une hydroélectricité respectueuse de l'environnement

Profitant du débat sur la transition énergétique et les classements des cours d'eau devant bénéficier d'une protection, les représentants de la profession déploient des moyens importants pour convaincre que l'hydroélectricité présente des vertus méritant le soutien des décideurs publics.

Absente de ce débat, la FNPF rappelle que le potentiel hydroélectrique français est largement épuisé et que tout soutien de cette filière se fera au mépris des écosystèmes et au risque des pénalités liées aux objectifs de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE). La FNPF soutient de longue date que la seule alternative est l'optimisation de l'existant. En revanche, la petite hydroélectricité ne saurait se confondre avec les grands ouvrages actuels, tant sur le volet économique que sur les volets aménagement du territoire et environnemental.

La gouvernance environnementale

L'un des objectifs assignés à la réforme de la gouvernance écologique était la mobilisation de toutes les forces vives. À dire vrai, la

composition des tables rondes n'a pas été bouleversée puisque la FNPF, malgré son agrément et son habilitation à siéger dans les instances environnementales, en est toujours exclue, en particulier de celles consacrées à la transition énergétique et à la gouvernance.

Interrogée par de nombreux parlementaires, la ministre de l'Écologie assure qu'elle va proposer à la FNPF une place dans le Conseil national de transition écologique (CNTE) créé par la loi du 27 décembre 2012.

Écartée de la Conférence environnementale, la FNPF n'a donc pas été auditionnée dans le cadre du rapport de Marie-Noëlle Battistel portant sur l'hydroélectricité, **ni pour le rapport du CGEDD¹ sur la continuité écologique de décembre 2012.**

La FNPF et ses structures affiliées, éloignées de ces débats, continuent de soutenir qu'elles ont toute leur place dans cette instance. ♦

(1) Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

La reconquête de la biodiversité

La ministre de l'Écologie souhaite une Agence française de la biodiversité ambitieuse financée par la politique de l'eau

Le 1^{er} février 2013, Jean-Marc Michel et Bernard Chevassus-au-Louis, nommés par la ministre de l'Écologie Delphine Batho, ont remis un rapport de préfiguration d'une Agence française de la biodiversité dans le prolongement de l'annonce faite par le président de la République lors du lancement de la Conférence environnementale.

Ce rapport intervient dans un contexte plutôt mouvant lié en particulier à l'évaluation de certaines politiques, dont la politique de l'eau, et aux différents chantiers initiés dans le cadre de la Conférence environnementale : réforme du droit de l'environnement, transition énergétique, rénovation de la gouvernance écologique, gestion quantitative...

Le rapport suggérait plusieurs pistes plus ou moins audacieuses quant au périmètre et à la structuration de l'Agence. L'un des enjeux de la création de l'AFB est certainement l'intégration de l'ONEMA¹ et de l'ONCFS².

Sitôt le rapport remis, la ministre a annoncé sa préférence pour un scénario combinant tant la biodiversité rare que la biodiversité ordinaire. La phase II de ce rapport (avril 2013) affichait clairement l'intégration de l'ONEMA dès la création de l'Agence, y compris de ses missions de police, et l'association de l'ONCFS par une contribution aux activités de la future Agence.

Au total le rapport distingue :

Les opérateurs intégrés : l'ONEMA, l'Agence des aires marines protégées, les parcs nationaux de France, l'ATEN³ et la fédération des conservatoires botaniques nationaux ;

Les opérateurs associés : les fédérations nationales d'usagers, les APNE⁴, l'ONF⁵, l'ONCFS, le Muséum national d'histoire naturelle et l'IFREMER⁶.

Naturellement, les collectivités locales et les agences de l'eau sont étroitement associées. Coté ressources humaines, le futur organisme serait fort d'environ 1 200 agents, dont 865 issus de l'ONEMA. Le budget pré-



visionnel s'élève quant à lui à 200 millions d'euros, dont au moins 145 sont issus des finances de la politique de l'eau au travers des agences de l'eau.

Auditionné à deux reprises par Jean-Marc Michel, Claude Roustan, président de la FNPF, a eu l'occasion de **rappeler sa conviction que la politique de l'eau, expression aboutie d'une véritable politique intégrée et ancienne portée par des acteurs mobilisés, des objectifs ambitieux, des moyens pérennes, ne devait pas faire l'objet d'un démantèlement.**

Des améliorations sont certainement encore envisageables, en particulier pour répondre aux engagements européens. À ce titre, les missions de police constituent un levier important de l'efficacité de la politique de l'eau, qu'il convient de renforcer. Claude Roustan a suggéré aux préfigurateurs que la FNPF et son réseau affilié constituent, en raison de leurs actions sur la biodiversité, un relais et un partenaire de choix dans le cadre de la biodiversité aquatique.

Enfin, la FNPF s'oppose à la création de

toute taxe nouvelle pesant sur le pêcheur déjà assujéti à la redevance protection des milieux aquatiques. Rappelons que la pêche est la seule activité de loisir à devoir s'acquitter d'une telle imposition. ♦

(1) Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
(2) Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
(3) Atelier Technique des Espaces Naturels
(4) Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
(5) Office National des forêts
(6) Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer



Rapporteuse de l'avis du CESE, Florence Denier-Pasquier

Agriculture et eau : le CESE rend un avis courageux



Claude Roustan, président de la FNPF, lors de son intervention en séance plénière au CESE le 23 avril 2013 sur la gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Le 23 avril 2013, le Conseil économique, social et environnemental a adopté son avis sur la gestion et l'usage de l'eau en agriculture. En séance, les positionnements se sont succédé sur cette question sensible.

La FNPF s'est attelée tout au long des travaux à faire prévaloir la protection des milieux aquatiques, affirmée dans le principe de gestion équilibrée, et confirmée comme enjeu communautaire dans le cadre du plan de gestion européen de la ressource en eau. Elle a plus particulièrement tenu à faire figurer la protection nécessaire des cours d'eau les plus en amont (les têtes de bassin) et l'encadrement adéquat à la création des retenues d'eau.

Les principales préconisations du CESE sont :

Donner la priorité aux systèmes de production les moins polluants dans les zones de protection des captages d'eau potable, d'où sont extraites les eaux destinées à l'alimentation humaine. Il s'agit selon le CESE d'un véritable levier pour la reconquête de la qualité de l'eau à déployer via des outils financiers et d'aménagement du territoire.

Mettre en place une gestion intégrée de la parcelle au bassin versant et rechercher l'efficacité économique et écologique des exploitations.

Sous ce thème, sont recoupées diverses

écologiques, notamment en déterminant une stratégie agro-écologique adaptée à chaque exploitation. L'avis insiste sur la préservation des services rendus par les zones humides, auxquels ont été adjoints, à la demande de la FNPF, ceux des têtes de bassin, qui constituent un véritable « capital hydrologique » à préserver. Cette mesure serait accompagnée par la mise en place d'une redevance progressive sur les engrais azotés minéraux et le renforcement de celle sur les produits phytosanitaires, dont le produit viendrait aider les exploitations les plus « vertueuses ». Par ailleurs, l'avis préconise de réaliser des « remembrements écologiques » fondés sur la gestion équilibrée de l'eau et destinés à remédier aux contraintes physiques du milieu aquatique. Sur ce point, la FNPF a eu l'occasion de faire préciser que ce remembrement, fût-il écologique, « ne saurait recréer les mêmes perturbations là où des équilibres ont pu être retrouvés. Il visera à maintenir et renforcer les équilibres, et les services rendus naturellement par le milieu aquatique et les zones humides ».

Réduire les vulnérabilités de l'agriculture aux aléas météorologiques et favoriser les adaptations au changement climatique. Sur ce point, le CESE affirme que le recours au stockage doit être conditionné à la mise en œuvre de mesures d'optimisation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

Privilégier l'irrigation efficiente et partager équitablement la ressource, notamment en encadrant la création

des « retenues de substitution ». Dans ce cadre, Claude Roustan, président de la FNPF, a tenté de convaincre les autres membres que « les milieux aquatiques ne peuvent être la variable d'ajustement des besoins en eau de la société ».

Position que le CESE, fait au final sienne : en reprenant la demande d'un recensement des capacités naturelles et des retenues existantes au niveau national et d'une étude de l'impact de la création et du fonctionnement des retenues à l'échelle nationale. Il ajoute en outre, qu'il convient d'adapter progressivement la demande de prélèvement, « en commençant par les zones les plus déséquilibrées, avec des obligations de résultats portant notamment sur l'amélioration de l'état des milieux aquatiques, dans le cadre de programmes territoriaux. »

Améliorer les connaissances, par une orientation de la recherche plus pluridisciplinaire, former et informer le monde agricole sur les enjeux de gestion durable de l'eau.

Au final, l'avis a fait l'objet d'un dissensus d'une partie du monde agricole, contestant essentiellement la mise en place d'une redevance sur les engrais azotés minéraux et l'augmentation de la redevance sur les produits phytosanitaires, ainsi que toute contrainte sur le stockage et l'irrigation. À la tribune, Claude Roustan a pour sa part soutenu l'avis, jugeant que « sans fustiger l'activité, le CESE explore, et c'est son rôle, différentes pistes visant à accompagner la demande en eau de manière durable, en priorité par la gestion et la prévention ». ♦

Mission sur la gestion quantitative de l'eau et de l'agriculture

Le Gouvernement a organisé début 2013 une mission sur la gestion quantitative de l'eau et de l'agriculture. Celle-ci, pilotée par le député Philippe Martin, a pour objectif de trouver des solutions sur la ressource en eau répondant aux sollicitations du monde agricole, tout en préservant l'environnement. La mission doit rendre ses propositions fin mai 2013.

Les demandes de l'agriculture concernent les modifications de la gestion de l'eau, principalement sur la création des retenues de substitution. Dans le principe, ces dernières ont vocation à être remplies en période d'abondance afin de servir à l'irrigation en période où l'eau est en quantité insuffisante pour satisfaire les besoins agricoles.

Ces retenues, déjà nombreuses dans certains bassins, ne sont pas sans poser de problèmes pour les milieux aquatiques : altération des débits, de la qualité de l'eau, de la continuité, etc.

Consultée depuis le début de la mission, la FNPF a soutenu une position pragmatique ne fermant pas la porte à des modifications de la gestion de l'eau, pourvu que ces dernières respectent les milieux aquatiques :

- pas de position dogmatique contre les modifications de la gestion ;
- pas d'implantation de retenues dans les têtes de bassin ;
- les retenues de substitution doivent être aménagées dans le respect de la loi. Avant de décider de leur mise en œuvre, un bilan de l'existant doit être réalisé en vue d'en valider la nécessité.

Impliquée dans d'autres dossiers nationaux sur la gestion quantitative de l'eau, la FNPF reste attentive à ce que les milieux aquatiques ne soient pas considérés comme la variable d'ajustement des aménagements envisagés.

Interview de Jean-Michel Clément, président du groupe d'étude « pêche de loisir et protection du milieu aquatique » ; vice-président du groupe d'étude « politique de l'eau » à l'Assemblée nationale.



Gestion de l'hydroélectricité, reconquête de la qualité de l'eau, enjeu commun au monde agricole et à celui de la pêche, protection des écosystèmes aquatiques... l'eau possède le statut de bien commun. Deux mois après la constitution du nouveau groupe d'étude « pêche de loisir et protection du milieu aquatique » à l'Assemblée nationale, Jean-Michel Clément, son président, nous expose les enjeux et les défis à relever suite aux différentes évaluations de la politique de l'eau.

Pouvez-vous nous présenter le groupe d'étude et son articulation avec les structures associatives de pêche de loisir, en particulier la FNPF ?

Le groupe d'étude « pêche de loisir et protection du milieu aquatique » constitue l'un des 93 groupes agréés par le bureau de l'Assemblée nationale. La formation d'un groupe d'étude répond à plusieurs objectifs : édifier un relais permanent avec la représentation nationale sur les sujets intéressant la pêche en France, mais aussi s'attacher à tout ce qui peut concerner la vie de nos rivières. S'agissant plus particulièrement de la FNPF, je pense que le rôle du groupe d'étude doit être un lieu d'échanges des uns et des autres sur des préoccupations tels la raréfaction de l'anguille, les difficultés sur la pêche du saumon, le fonctionnement de l'ONEMA, les conflits d'usage... Je tiens à préciser qu'il existe aussi un groupe de travail, dont je suis un des vice-présidents, sur la « politique de l'eau » qui s'intéresse à la qualité de l'eau, et a vocation lui aussi à travailler avec la FNPF.

Pour la FNPF, nous sommes en permanence à l'écoute de ses préoccupations aux côtés des ministères de tutelle pour relayer celles-ci et intervenir en tant que de besoin.

Avec quelles ambitions et quels objectifs avez-vous souhaité prétendre à la présidence du groupe d'étude ?

Si j'ai souhaité prendre la responsabilité de ce groupe, c'est pour affirmer l'importance de nos rivières, de l'exercice de la pêche qui en dépend et pérenniser cette pratique, à la fois populaire et sportive.

L'eau est au centre de beaucoup d'intérêts privés et publics. Je ne voudrais pas que la pêche soit l'oubliée des futures politiques, ou reléguée à un rang inférieur des enjeux de demain.

Le risque est que l'image de la pêche associée à la pratique d'un loisir justifie que d'autres priorités lui soient substituées et, qu'après... il soit trop tard. Mon souhait est de faire en sorte que la pêche conserve toute sa place dans les différents enjeux qui, demain, ne manqueront pas d'affecter l'usage de l'eau. En revanche, je ne veux pas attacher ce groupe à la défense d'une certaine image de la ruralité. Ce serait la meilleure façon de l'isoler.

C'est pourquoi il me semble qu'il faudrait imaginer une instance de concertation permanente qu'il conviendrait de consulter chaque fois que les sujets l'exigent.

La politique de l'eau, comme de nombreuses politiques sectorielles, font l'objet d'une évaluation. Selon vous, quels constats semblent se dégager ?

Près de deux ans après l'adoption par les comités de bassin du SDAGE, la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau a pris du retard. Un point d'avancement réalisé l'an passé devant la Commission européenne a démontré qu'il sera difficile d'atteindre les objectifs, notamment en matière de lutte contre les pollutions diffuses agricoles ou de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau.

La reconquête de la qualité de l'eau peut s'avérer un exercice complexe, long et coûteux, a relevé le Premier ministre dans la lettre de mission qu'il a adressée à mon collègue, Michel Lesage, chargé d'une mission sur l'évaluation de la politique de l'eau. Il y a nécessité d'établir un ordre de priorité, dans les actions à conduire pour le prochain cycle de gestion de la directive-cadre sur l'eau, qui couvrira la période 2016-2021. Il conviendra aussi de proposer de nouveaux modes d'intervention et de se rapprocher des conclusions de la mission sur la gestion quantitative de l'eau et de celle d'inspection relative au bilan à mi-parcours du SDAGE.

Cette actualisation transversale est nécessaire pour un pilotage cohérent des futures politiques publiques en matière de gestion de l'eau.

L'eau cristallise de nombreux conflits : protection de l'environnement / consommateurs / usages économiques. Les outils de concertation sont-ils selon vous suffisants ?

Je ne le pense pas. Il y a bien eu le Grenelle de l'environnement, mais je dirais qu'il a constitué une première, définissant seulement un cadre général qui a posé les interrogations.

Nous n'échappons pas, sur ce sujet, au mal français qui consiste à traiter les problèmes ver-

ticalement alors qu'ils devraient d'abord être posés de manière horizontale en intégrant toutes les parties prenantes. La concertation fait défaut de manière récurrente.

L'eau est un « patrimoine commun de la nation ». Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable doivent se faire dans le respect des équilibres naturels. Tout cela est d'intérêt général. Pour moi c'est clair, chaque usage de l'eau doit respecter l'autre et réciproquement.

Je ne suis pas sûr que les schémas de gestion soient suffisamment précis à ce stade de décision.

La protection des écosystèmes aquatiques et l'hydroélectricité : que pensez-vous de la continuité écologique imposée par la réglementation européenne et française ?

Le principe de la continuité écologique est un principe auquel on ne peut que souscrire. Toutefois, il y a dans sa mise en œuvre plusieurs difficultés résiduelles et nouvelles qui sont insuffisamment prises en compte, et le décret ne suffit pas. Il faut y ajouter de la concertation, de l'écoute, prendre en compte des décisions prises par le passé qui constituent aujourd'hui des entraves à ce principe, sans oublier effectivement l'apport à la production d'énergie renouvelable. Toutes ces dimensions historiques ou plus contemporaines doivent être prises en considération, comme la nécessité nouvelle de contribuer à la transition énergétique par la production d'hydroélectricité, là où c'est possible.

Je constate sur le terrain de nombreuses incompréhensions et des rigidités inacceptables dans la mise en œuvre de ce principe de la part de certains services de l'État. Alors, faisons de la concertation la règle, et non plus de la norme la loi ! Le développement de l'hydroélectricité devra se faire demain dans le respect de cette continuité écologique.

Membres Groupe d'étude « pêche de loisir et protection du milieu aquatique »

• Sylviane ALAUX • Julien AUBERT • Pierre AYLAGAS • Jacques-Alain BENISTI
• Pascale BOISTARD • Jean-Claude BOUCHET • Xavier BRETON • Jean-Michel CLÉMENT (président) • Philippe COCHET • Jean-Pierre DECOOL (vice-président) • Lucien DEGAUCHY
• Pascal DEGUILHEM (vice-président) • Dominique DORD • Jean-Luc DRAPEAU • Jeanine DUBIE • Jean-Louis DUMONT • Matthias FEKL • Philippe FOLLIOU • Geneviève GAILLARD
• Sauveur GANDOLFI-SCHÉIT • Charles-Ange GINESY • Jean-Pierre GORGES (vice-président)
• Jean GOUGET Claude • Jacques LAMBLIN • Guillaume LARRIVE • Jean LASSALLE
• Jean LAUNAY • Michel LEFAIT (vice-président) • Marc LE FUR • Lionnel LUCA • Noël MAMERE
• Patrice MARTIN-LALANDE • Ségolène NEUVILLE • Philippe NOGUES • Dominique ORLIAC
• Hervé PELLOIS • Bernard PERRUT • Sylvie PICHOT • Martine PINVILLE • Philippe PLISSON
• Bérengère POLETTI • Christophe PRIOU • Catherine QUERE • Frédéric REISS
• Martial SADDIER • Rudy SALLES • Gilbert SAUVAN (vice-président) • Jean-Marie SERMIER
• Lionel TARDY • Philippe VITEL

➤ **L'eau est au centre de beaucoup d'intérêts privés et publics. Je ne voudrais pas que la pêche soit l'oubliée des futures politiques, ou reléguée à un rang inférieur des enjeux de demain.**

Il ne s'agit pas de mettre en avant d'abord l'obligation de production électrique dans laquelle vont s'engouffrer les producteurs d'énergie, mais plutôt d'identifier les lieux et les techniques à mettre en place.

À quelles conditions l'activité agricole est-elle conciliable avec la légitime protection de notre bien commun, l'eau, en particulier avec les sécheresses récurrentes ?

L'activité agricole, rappelons-le, n'est pas celle qui prélève le plus d'eau, c'est celle qui en consomme le plus : 48 % sur les 6 milliards de m³ consommés chaque année.

Le secteur agricole devrait être fortement touché dans ces périodes, d'autant qu'il pourrait servir de variable d'ajustement dans certaines régions face à des usages prioritaires (eau potable, refroidissement des centrales nucléaires).

Mais si la ressource en eau peut sembler aujourd'hui abondante, elle est inégalement répartie sur notre territoire et les conflits sont de plus en plus fréquents dans les départements où l'agriculture est orientée vers les grandes cultures. Les irrigants, 10 % des agriculteurs, peu nombreux mais très influents, plaident pour la construction de « bassines », retenues artificielles, ou la création de retenues collinaires, pour capter les eaux de ruissellement. Mais il faut aussi pour le long terme favoriser le

développement de systèmes de culture plus résistants à la sécheresse, s'appuyant sur des techniques agricoles économes en eau.

Il faut une gestion publique de l'eau. Celle-ci est un bien commun et les équipements sont financés tout ou partie par l'argent public. Il est nécessaire de gérer la ressource par une structure publique rassemblant l'ensemble des financeurs.

Tout cela, mon collègue Philippe Martin, chargé d'un rapport sur le sujet, a dû l'entendre ; je le rappelle volontiers ici en ma qualité de président du groupe d'étude.

Le développement de la pêche de loisir peut-il constituer un levier de développement économique et territorial ?

Je crois beaucoup en la pêche de loisir comme vecteur de développement économique. Certains de nos territoires véhiculent une image forte, mais celle-ci n'est pas suffisamment prise en compte par les acteurs économiques et publics.

Je pense par exemple que certaines pêches, comme le saumon en Bretagne ou dans les Pyrénées, qui attirent des pêcheurs de la France entière, voire de l'étranger, devraient être mieux appréhendées. Dans certains cas, des états généraux seraient utiles pour une prise de conscience partagée des apports économiques de la pêche de loisir sur un territoire.

Votre meilleur souvenir de la pêche ?

J'ai l'habitude de dire que mon meilleur souvenir de pêche, c'est la dernière fois où j'ai pu dégager du temps pour y aller.

Sinon, pour ravir vos lecteurs pêcheurs, je citerai ma première carpe à 10 ans avec un bambou naturel coupé dans le bois derrière chez moi, ma plus grosse truite avec le plus petit des hameçons dans une petite rivière (une fario de 2,650 kg au toc avec hameçon n° 10 sur 16), et mon premier saumon à la mouche... sans oublier le vendredi 10 mai dernier, « ma » journée complète à pêcher neuf heures durant, dans une rivière aux eaux vives et une nature pleine de vie. Un instant de bonheur. ♦



La réglementation est-elle adaptée à tous les plans d'eau en 1^{re} catégorie ?

Quelle réglementation de la pêche demain ?

La FNPF organise une consultation nationale des structures associatives de pêche et des pêcheurs

L'adaptation de la réglementation de la pêche de loisir en eau douce est une des orientations nationales fixées par le Schéma National de Développement du Loisir Pêche de 2010. Pendant près d'une décennie, les structures associatives de pêche de loisir ont observé un moratoire sur la réglementation de la pêche, qui n'a donc pas beaucoup évolué.

Le paysage de la pêche, lui, a changé. La pêche vivrière cède peu à peu le pas à un loisir répondant davantage à des besoins de détente, de nature et de défis physiques ou sportifs. La consommation a tendance à diminuer alors que la remise à l'eau des prises fait de plus en plus d'adeptes. Un constat simple : la représentation des espèces évolue. Le brochet est maintenant considéré comme vulnérable, tandis qu'apparaissent de nouvelles espèces dont certaines représentent désormais une grande partie du peuplement piscicole.

Un nouveau pilier

C'est ainsi que la Fédération nationale de la pêche en France a décidé de travailler à un projet de réforme, sur la base des vœux émis par les AAPPMA et des FDAAPPMA. La FNPF propose d'intégrer un nouveau pilier la réglementation de la pêche, sans pour autant remettre en cause les autres fondements, à savoir la protection du milieu aquatique et des espèces piscicoles. **Ce pilier aurait pour objectif de permettre une plus grande souplesse dans la réglementation locale de la pêche, dès lors que celle-ci répond cumulativement à**

deux impératifs, à savoir le développement du loisir pêche et le respect des espèces et des milieux. Il doit permettre de passer d'une culture de l'interdit à une culture de la responsabilité et de la gestion. La FNPF a confié le soin de proposer des orientations en ce sens à une commission mixte, mêlant les expertises halieutiques, biologiques et juridiques. Ladite commission a associé à ses réflexions un comité d'acteurs : représentants des pêches spécialisées et sportives, médias, fabricants de matériel de pêche ou organisateurs de séjours. Sur la base des orientations établies, le conseil d'administration de la FNPF a décidé une large consultation nationale dont l'objectif prioritaire est de **permettre à chaque adhérent** de pouvoir s'exprimer sur cette réforme. Les étapes s'échelonnent d'avril 2013 à 2015, en débutant par une phase d'information du réseau associatif de pêche de loisir. Le but étant l'appropriation de la démarche par les structures associatives. À ce stade, aucun débat

interne ni aucune décision ne sont mis en œuvre.

À compter de septembre, un questionnaire diffusé sur Internet permettra la consultation des pêcheurs, lesquels sont vivement invités à s'exprimer sur le sujet.

Les débats dans les instances associatives de pêche débuteront après la transmission de la synthèse des avis en novembre. Par la suite, la FNPF validera un pack « Évolution Réglementaire » lors d'une assemblée générale extraordinaire afin de soumettre des propositions au Gouvernement d'ici à 2014. La mise en application de la nouvelle réglementation débutera courant 2015.

Des constats, des orientations

La réglementation de la pêche est un véritable héritage, un ensemble de règles édifié au fil des siècles. La « commission mixte » a néanmoins établi et rédigé un état des lieux des difficultés rencontrées par les structures associatives de pêche de loisir. Ce document constituera le support des réflexions à venir.

Par exemple, il a été relevé des incertitudes liées à la période de fermeture de la pêche en deuxième catégorie. L'interdiction de certains procédés susceptibles de capturer le brochet pendant sa fermeture est d'une telle complexité qu'elle engendre diverses interprétations selon les territoires et restreint inutilement l'exercice de la pêche. Ce problème pourrait être résolu au moyen de nouveaux outils de gestion des prélèvements, propres à maintenir de manière simplifiée la protection des espèces piscicoles (quotas, réserves temporaires de pêche...). Pourquoi ne pas pêcher toute l'année le carnassier en deuxième catégorie, en ménageant des zones de protection et des périodes de remise à l'eau du poisson en cours de reproduction ? Voilà une question qui mérite l'avis de chacun.

La « commission mixte » a néanmoins établi et rédigé un état des lieux des difficultés rencontrées par les structures associatives de pêche de loisir.

Par ailleurs, le brochet est une espèce insuffisamment protégée en première catégorie, en raison de l'absence d'encadrement de sa taille ou de la période de prélèvement. Faute de mieux, sa remise à l'eau est purement et simplement interdite. Son classement en espèce vulnérable atteste la nécessité de le protéger plus efficacement.

À l'heure actuelle, les pêcheurs sont contraints par la réglementation, parfois incohérente avec le peuplement réel, notamment dans certains plans d'eau possédant des populations piscicoles de deuxième catégorie, tout en étant soumis à une réglementation de première catégorie. Aussi, de nombreuses structures associatives de pêche souhaiteraient que le préfet puisse, au cas par cas, assouplir cette réglementation.

Enfin, certaines mesures nécessiteraient une expérimentation portant sur des modes de gestion nouveaux avant que l'on envisage leur généralisation. Celle-ci pourrait être pilotée conjointement par la FNPF et le ministère de l'Écologie. ♦

Les grandes dates de la réglementation de la pêche

De nombreuses dispositions aujourd'hui compilées dans la partie « pêche » du Code de l'environnement reposent sur des règles anciennes. La période récente a été marquée par deux textes fondateurs :

- **1984** : adoption de la loi relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles ;
- **2006** : adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui vient asseoir l'organisation de la pêche en France et crée la FNPF. Sur le fond, cette loi réforme certaines infractions en matière de pêche (telles que celle qui sanctionne les destructions de frayères). Elle a également modifié la notion d'eaux libres et d'eaux closes.

Depuis, quelques évolutions réglementaire ou notables ont pu être ajoutées, telles que l'harmonisation des dates de pêche du brochet ou la modification de certaines cartes de pêche.



Le Nez dans les Hautes-Pyrénées

Classements des cours d'eau : vers une remise en cause de la continuité écologique ?

En application de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) et sous le contrôle de l'Union européenne, l'État français s'est engagé pour notre patrimoine commun à ce que 66 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique d'ici à 2015. Les classements des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement constituent l'un des outils réglementaires majeurs pour l'atteinte de cet objectif.

Ces nouveaux classements visent à remplacer, en intégrant les critères liés à la DCE, les rivières réservées au titre de l'article 2 de la loi 1919 et les rivières classées au titre du L.432-6 du Code de l'environnement (issues de la loi « Pêche » de 1984), dont les obligations n'ont pas toujours été respectées par les propriétaires d'ouvrages, amplifiant ainsi la dégradation de nos cours d'eau au fil du temps.

La liste 1 correspond aux cours d'eau en très bon état écologique, aux réservoirs biologiques et aux cours d'eau qui nécessitent une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. Aucun nouvel ouvrage (y compris le renouvellement des titres) faisant obstacle à la notion de continuité écologique (biologique ou sédimentaire) ne pourra y être concédé.

La liste 2 correspond aux cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs (amphihalins ou non). Tout ouvrage (existant ou nouveau) devra y être géré, entretenu et équipé dans cette optique dans les cinq ans après publication de cette liste.

La procédure d'élaboration de ces classements se veut décentralisée au niveau des bassins hydrographiques pour une approche concertée et pragmatique, en tenant compte des objectifs écologiques de préservation et de restauration des cours d'eau, mais également des enjeux liés aux différents usages concernés. Initiée en 2009, elle est aujourd'hui terminée dans la plupart des bassins et dans sa phase

finale dans les bassins Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne. Les listes définitives de classement des cours d'eau au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement devront être publiées au plus tard au 1^{er} janvier 2014, comme le prévoit la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA).

Certaines catégories d'usagers, animées par la défense de leurs seuls intérêts privés, remettent aujourd'hui en cause le bien-fondé de ces classements qui visent à préserver notre patrimoine commun. Elles vont à l'encontre de l'intérêt de la collectivité, et doivent garder le cap des objectifs fixés dans le cadre de la DCE.

Rappelons que la DCE et les outils législatifs et réglementaires qui en découlent visent notamment à stopper l'érosion de la biodiversité de nos cours d'eau, biodiversité dont les services écosystémiques rendus à la société sont reconnus (satisfaction des différents usages, amélioration de la capacité épuratoire...). Rappelons également que les engagements de l'État français vis-à-vis de la mise en œuvre de la DCE sont liés à des astreintes financières de l'Union européenne en cas de non-atteinte des objectifs.

L'ensemble des structures associatives de la pêche de loisir et les plus de 1,3 million de pêcheurs qu'elles représentent, dont les actions sont reconnues d'utilité publique, restent mobilisés jusqu'à publication définitive des listes de classement afin de faire en sorte que des intérêts privés ne soient pas privilégiés au détriment du patrimoine aquatique.

La pression des producteurs d'hydroélectricité

L'Union française de l'électricité (UFE) a réalisé une étude sur le potentiel hydroélectrique théorique des cours d'eau, croisée avec les projets de classement en liste 1. Par cette étude, réalisée de manière partielle, partielle et surtout négative des enjeux liés à la reconquête et à la non-détérioration des cours d'eau, les représentants de l'hydroélectricité voudraient faire réviser les projets de classements établis jusqu'à présent de manière collégiale dans le cadre de la procédure officielle.

Or, la prise en compte éventuelle d'une telle étude (ou de toute autre étude en découlant) à ce stade est totalement hors procédure et remettrait en cause les principes fondamentaux ayant présidé à ces classements (objectifs de bon état et de non-dégradation, prise en compte équilibrée des enjeux liés aux différents usages...).

Certaines catégories d'usagers, animées par la défense de leurs seuls intérêts privés, remettent aujourd'hui en cause le bien-fondé de ces classements.

L'hydroélectricité est déjà probablement l'un des usages les mieux pris en compte dans la procédure officielle. S'il peut être entendu qu'une catégorie d'ouvrages hydroélectriques de grande ampleur présente un fort intérêt énergétique, les données établies par l'UFE dans le cadre de son étude mettent volontairement en avant le potentiel lié aux microcentrales sur les têtes de bassin. >>

» Cette stratégie ne répond qu'à des objectifs particuliers de la profession, les microcentrales présentant un intérêt énergétique très discutable (faible production et incapacité de mobilisation énergétique de pointe) au regard de leur forts impacts sur les milieux aquatiques.

Les collectivités locales et les membres des comités de bassin ne doivent pas se laisser abuser par des promesses de rentrées fiscales, ni par un potentiel de développement de l'hydroélectricité aléatoire qui se traduirait par la dégradation des cours d'eau encore préservés. La FNPF et FNE, non signataires de la convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable de 2010 en raison de son caractère déséquilibré, ont exprimé le 25 février 2013 par communiqué de presse leurs préoccupations face à ces projets.

Cette convention n'est pas représentative de l'ensemble des parties prenantes. Le comité de suivi de sa mise en œuvre, où la FNPF n'a qu'un statut d'« observateur », induit une prise en compte déséquilibrée des usages de l'eau centrée sur l'hydroélectricité. Contrairement à ce que suggèrent les dernières réunions de ce comité de suivi, cet espace de concertation ne doit ni ne peut être le lieu d'une éventuelle révision des projets de classements, le travail partenarial d'élaboration des projets de classements, équilibré entre les différents usages, ayant été conduit depuis 2009 au niveau des bassins hydrographiques et des départements dans le cadre de la procédure officielle.

La pression des associations de riverains et de propriétaires de moulins hydrauliques

Suite aux engagements pris par la France dans le cadre de la DCE et aux états des lieux réalisés dans les SDAGE, le ministère de l'Écologie a lancé en novembre 2009 un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique (PARCE). Ce plan vise notamment l'effacement de 1 200 ouvrages prioritaires, ainsi que le renforcement du respect des obligations des propriétaires d'ouvrages en termes de continuité écologique. Les classements des cours d'eau au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement constituent l'un des principaux outils de la mise en application de ce plan.

Le rapport publié par le CGEDD ne présente qu'une vision biaisée de la mise en œuvre du plan.

Sous la pression des propriétaires de moulins hydrauliques, la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) a mandaté en octobre 2011 le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) afin qu'il réalise un diagnostic de la mise en œuvre du PARCE. Si l'évaluation de la politique de restauration de la continuité écologique est une démarche tout à fait louable et nécessaire, elle n'a été conduite que pour répondre aux objections d'une certaine catégorie d'utilisateurs plutôt que dans une optique d'analyse constructive.

Ainsi, le rapport publié par le CGEDD ne présente qu'une vision biaisée de la mise en œuvre du plan, centrée sur les préoccupations des fédérations de propriétaires de moulins, des associations de riverains mais également des producteurs de petite hydroélectricité, seuls usagers interrogés dans le cadre de cette mission. Il est possible de se questionner sur la pertinence des propositions qui sont faites, la plupart d'entre elles provenant directement des propriétaires d'ouvrages.

Une concertation avec les autres acteurs concernés aurait permis de présenter une

vision plus objective de l'application du PARCE, par une analyse équilibrée des différents points de vue et propositions.

Au contraire, la mission juge le PARCE et les classements des cours d'eau trop ambitieux en termes de calendrier, alors même qu'elle reconnaît que beaucoup de propriétaires d'ouvrages n'ont pas respecté leurs obligations depuis environ trente ans (obligations liées à l'article L. 432-6 du Code de l'environnement issu de la loi « Pêche » de 1984).

Il convient de rappeler que le calendrier fixé dans le cadre de la DCE et de la LEMA ne correspond pas à une urgence « administrative », mais bien à une réalité et une nécessité écologiques en vue d'enrayer la perte de biodiversité de nos cours d'eau et éviter l'extinction d'espèces emblématiques comme l'anguille.

Par ailleurs, sur proposition des propriétaires d'ouvrages, le rapport du CGEDD ne fait preuve que de très peu d'ambition dans les mesures proposées en termes de restauration de la continuité écologique. En effet, il met l'accent essentiellement sur des mesures de gestion (des vannages, par exemple), et écarte la plupart du temps les autres possibilités qui iraient à l'encontre de la volonté des propriétaires d'ouvrages (leur effacement ou leur aménagement). Or, si des mesures de gestion collective des ouvrages hydrauliques peuvent être dans certains cas une des solutions pour l'amélioration de la continuité écologique, l'impact demeure réel et il convient d'envisager également d'autres solutions en vue d'atteindre les objectifs fixés par la DCE, notamment sur les cours d'eau concernés par les classements. ♦



Le Gave de Pau dans les Hautes-Pyrénées

UN RÉSEAU, DES HOMMES, DES ACTIONS.

Baccalauréat : l'option « pêche » gagne du terrain

S'agissant du bac général, on connaissait bien sûr les options « musique », « latin » ou « dessin ». Depuis 2005, l'option « pêche » est venue s'ajouter à la liste des épreuves facultatives du bac, plus précisément des filières professionnelles GMNF¹ et STAV². Une évolution à laquelle les différentes actions pédagogiques de nos fédérations ne sont certes pas étrangères...

(1) Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
(2) Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant



Étude des invertébrés – Fédération départementale de Seine-Maritime

Fédérations du Nord, du Vaucluse, de Seine-Maritime, de l'Ariège ou encore du Morbihan et des Côtes-d'Armor... Comme toutes nos FDAAPPMA, elles interviennent régulièrement en milieux scolaires, multipliant les initiatives pédagogiques à l'intention des publics de primaire, collège et lycée en partenariat avec l'Éducation nationale. Mais ce qui fait leur particularité, c'est qu'elles partagent aujourd'hui le point commun de siéger aux épreuves officielles du baccalauréat professionnel.

Dans les filières GMNF ou STAV, depuis 2005, l'option facultative « pêche » permet aux élèves de gagner des points au bac tout en peaufinant, ici, leurs techniques de lancer. Deux éléments qui ont leur importance même si l'objectif premier reste bien sûr de sensibiliser les jeunes à l'environnement et aux milieux aquatiques.

« L'inscription de la pêche au nombre des options au bac est un symbole fort », commente Daniel Hanchard, président de la fédération

départementale de Seine-Maritime. « Dans le cadre de filières telles que le cycle STAV du lycée horticoles et forestier de Mesnières-en-Bray où nous intervenons, c'est en outre une initiative parfaitement pertinente puisque les publics visés sont très directement concernés par la thématique. » Dans le département, cette dernière a pris la forme d'un « module halieutique et milieu aquatique » dont les enseignements portent tant sur l'écosystème des rivières que sur la pêche électrique, la reproduction des poissons ou l'indice biotique.

Accompagner les jeunes au long cours

Élaborés en concertation avec les équipes enseignantes, les programmes – tout à la fois théoriques et pratiques – ont de fait comme objectif commun de couvrir des sujets intéressants tant la pêche stricto sensu – ses techniques et sa réglementation – que les milieux aquatiques (étude des invertébrés, techniques d'aménagement des cours d'eau, cycle de vie des espèces, qualité de l'eau...). Un corpus dont la richesse méritait qu'on laisse le temps au temps.

Comptant ainsi parmi les premières fédérations avec celle des Côtes-d'Armor à avoir œuvré à la mise en place de l'option « pêche » au bac, la fédération de l'Ariège travaille depuis 2006 avec le lycée agricole de Pamiers sur la base d'une convention annuelle reconductible : « Les élèves peuvent prendre l'option "pêche" en seconde, en première, en terminale ou sur les trois années. Cette option est validée par le ministère de l'Agriculture. En 2012-2013, ils ont ainsi été 12 élèves à suivre nos ateliers sur sites, à raison de 20 séances de 3 heures sur l'année », explique Bastien Abat, agent de développement en charge de l'enseignement « pêche » et de la notation aux épreuves. « Par-delà les contrôles continus et les évaluations finales, l'intérêt de cette option est de pouvoir toucher un public adolescent et de l'accompagner dans le temps. »

Un avis partagé par Jérôme Marin, agent de développement de la fédération du



Aménagement d'une frayère, fédération départementale du Nord

Vaucluse, en charge du programme développé au sein du lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence : « Cette année, nous avons travaillé avec les lycéens sur la Sorgue. Entretien des rives et des berges, création de frayères, observation des macro-invertébrés... : ce cursus – résolument pratique – a pris la forme d'un véritable chantier d'intérêt général, et ce qui est tout particulièrement motivant, c'est que les jeunes peuvent suivre ce chantier de classe en classe. »

La pêche à l'écrit et à l'oral

Un engagement dans le temps unanimement plébiscité : « Si l'épreuve de pêche a été inaugurée cette année au lycée Kerlebost, il ne faut pas oublier que nous intervenons depuis maintenant cinq ans déjà dans ce lycée », explique Gwenolé Rousseaux, animateur de l'option pour la fédération du Morbihan. « Le bac est bien sûr une reconnaissance, et si nous sommes fiers que 15 élèves aient cette année passé l'épreuve, nous sommes tout aussi fiers que certains aient décidé de créer un groupe pêche en plus de la formation : cela témoigne de l'intérêt que nous avons su susciter pour la pêche et les milieux aquatiques. »

Autant d'activités directement en lien avec les épreuves du bac.

Car cet intérêt, qu'il s'agisse des élèves ou des équipes dirigeantes des lycées, est en effet bien réel : « Au départ, le partenariat que nous entretenons avec le lycée agricole de Sains consistait en une semaine « chasse et pêche », enchaîne Gregory Neau de la fédération du Nord. « Au vu du succès de l'opération, la direction du lycée a décidé de transformer cette semaine en un module d'adaptation professionnel équivalant à un enseignement continu de 56 heures sur deux ans pour les premières et les terminales, et d'inscrire l'option "pêche" au bac. Pour nous c'est une formidable opportunité de disposer de ce volume horaire pour sensibiliser les élèves aux milieux aquatiques et à la pratique de la pêche en les initiant à l'aménagement de

frayères par exemple ou à l'entretien de sites aquatiques mis à disposition par la fédération. »

Autant d'activités directement en lien avec les épreuves du bac : « À l'oral comme à l'écrit et qu'il s'agisse des épreuves pratiques ou des épreuves théoriques, les élèves sont bien sûr interrogés sur des sujets étudiés durant l'année. À titre d'exemple, la reproduction de la truite et le montage de lignes au coup figuraient cette année parmi les sujets du bac. » Tout comme l'ésoculture ou les missions d'une fédération de pêche. ♦



Phénomène de société en Mayenne : des ateliers pêche au cœur des centres urbains

Ces trois dernières années, la fédération de pêche de la Mayenne investit les centres urbains de son département afin d'amener la pêche en ville en la rendant accessible au plus grand nombre, en vue de faire découvrir ou redécouvrir ce loisir au grand public et notamment aux jeunes.

Dans l'esprit de créer de l'échange et du lien social, de mettre en relation pêcheurs et non-pêcheurs, deux manifestations originales, à la fois ludiques et modernes, répondent à la démarche.

Journée « Attacks »



En 2010, sur les bords de la Mayenne à Laval, la première manifestation « Attacks » a été lancée. Événement annuel sur une journée, elle est piloté par un agent de développement accompagné de bénévoles de la fédération particulièrement investis. La journée est dédiée à la pêche des carnassiers aux leurres sur un principe de découverte d'un loisir sportif, ludique, technique, proche de la nature, respectueux du poisson et de l'environnement.

Dans le département, il se pratique de nombreuses autres techniques de pêche qui, depuis 2011, sont présentées à cette occasion. La fédération et les clubs de pêche associés exposent panneaux pédagogiques et matériel, procèdent à des démonstrations liées à chaque technique : en float-tube, simulateur de pêche, présentation de leurres en bassin... Par ailleurs, différents ateliers encadrés par les organisateurs sont ouverts afin de prodiguer les meilleurs conseils aux participants : lancer spinning, lancer casting, pêche sur le quai, atelier biotope...

Déjà riche des différentes techniques proposées, l'édition 2013, qui a eu lieu le 8 juin dans la ville de Changé, s'est dotée d'un concours de pêche aux leurres en float-tube.

Depuis sa première édition en 2010, « Attacks » devient de plus en plus populaire. Cette nouvelle déclinaison de la pêche a permis à plus de 2 500 personnes de découvrir ce loisir en milieu urbain.

L'atelier after work fishing



Eric Pelé – agent de développement ; Guillaume Garot – ancien maire de Laval, ministre délégué à l'agroalimentaire ; Antoine Sokoloff – moniteur guide de pêche ; Jean Poirier – président de la fédération départementale de la Mayenne

Constatant que les citoyens sont peu réactifs aux offres d'animation pêche, et que les contraintes de la vie professionnelle et de la privative ne permettent pas de dégager suffisamment de temps pour la découverte de nouveaux loisirs, la fédération de la Mayenne a décidé de s'inspirer du concept *after work* selon lequel les actifs s'adonnent à un loisir dès la sortie du travail. Sur cette idée originale, l'atelier *after work fishing* a débuté le 10 mai 2012 pour quatre séances le jeudi de 17 h à 19 h, une semaine sur deux, en proposant la technique de la pêche aux leurres. Ces interventions de proximité au cœur du centre-ville de Laval offrent une bonne visibilité du loisir pêche en tant qu'activité de plein air accessible en milieu urbain.

Les ateliers sont ouverts gratuitement à tous sans condition préalable. Du matériel est mis à la disposition des participants qui restent le temps qu'ils souhaitent. Les non-pêcheurs bénéficient du « Pass'Pêche » leur permettant de découvrir le loisir en toute légalité. Les membres du club halieutique Esprit leurres 53, spécialisé dans la pêche des



carnassiers aux leurres, collaborent avec les animateurs de la fédération afin d'intervenir dans des conditions optimales auprès de chaque participant. Dès le lancement des ateliers, le public s'est prêté au jeu à raison d'une douzaine de personnes par séance – hommes et femmes – de 10 à 70 ans avec une forte proportion de jeunes entre 18 et 25 ans. La plupart d'entre eux, non pratiquants, ont découvert le loisir pêche de manière très assidue ! Forte de ce succès, la fédération de la Mayenne reconduit l'action à compter de mai 2013. ♦



Contact

FDAAPPMA de la Mayenne
Jean Poirier
78, rue Émile-Brault
53000 Laval
Tél. : 02 43 69 12 13
peche.mayenne@wanadoo.fr
www.fedepeche53.com



Vallée du Canut : une biodiversité exceptionnelle

Dans le cadre d'un partenariat entre le conseil général d'Ille-et-Vilaine et la fédération de pêche, cette dernière a réalisé une étude sur la qualité du réseau hydrographique de la vallée du Canut. Celle-ci, en partie propriété du conseil général grâce à sa politique des espaces naturels sensibles, est classée site Natura 2000. Le site comprend deux zones naturelles écologiques riches d'une faune et d'une flore denses, impliquant une diversité de milieux.

L'étude s'inscrit plus précisément dans la phase de l'état des lieux, laquelle est une étape indispensable à la rédaction du document d'objectifs (DOCOB). Ce



Être force de proposition pour répondre au plus près de la potentialité naturelle de chaque cours d'eau.

formidable réservoir de biodiversité de 427 hectares est parsemé d'une multitude de cours d'eau – plus de 15 kilomètres – constituée par le Canut et ses affluents. L'originalité de l'étude porte sur l'élargissement de la vision purement piscicole des rivières dont l'objectif est d'intégrer le potentiel de deux espèces d'intérêts communautaires : la loutre et l'agrion de Mercure¹. À cette fin, une expertise du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques a été réalisée par la mise en œuvre de la méthode REH² (réseau d'évaluation des habitats) à laquelle se sont greffés les principaux critères indispensables au bon accomplissement des cycles biologiques des poissons, des batraciens, des deux espèces phares et plus globalement des espèces aquatiques. Le diagnostic a ainsi débouché sur un programme d'actions portant sur la gestion raisonnée des embâcles³ et de la ripisylve⁴, la diversification des écoulements, la recharge granulométrique du fond des cours d'eau, ou encore sur la réou-

verture de mares, la création de catiches (abris pour la loutre), ou tout simplement sur la non-gestion des milieux. ♦

- (1) Libellule d'environ 30 à 35 mm de long, à abdomen fin, cylindrique et allongé.
- (2) Le REH s'intéresse aux paramètres du milieu à l'échelle du tronçon, qui peut varier de quelques kilomètres à plusieurs dizaines.
- (3) Obstruction d'un cours d'eau par des débris, des morceaux de glace.
- (4) Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.



Contact

FDAAPPMA d'Ille-et-Vilaine
Claude Bouessay
9, rue Louis-Kérautret-Botmel
CS 26713
35067 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 22 81 80
federation.de.peche.35@wanadoo.fr
www.federationpeche.fr/35



La Creuse au centre d'une dynamique régionale d'éducation à l'environnement



À travers toute la France, les Ateliers Pêche Nature (APN pour les spécialistes) ont la double mission d'initier les pêcheurs débutants aux différentes techniques de pêche, et de sensibiliser à la connaissance et à la protection des milieux aquatiques. À l'initiative des fédérations départementales et de leurs associations agréées, on y apprend la pêche et la découverte des milieux mais aussi le respect de soi-même et d'autrui, l'autonomie, l'implication et le travail des AAPMA via leurs missions d'intérêt général confiées par la loi.

L'union régionale des fédérations de pêche d'Auvergne et du Limousin (URAL) a mis en place une journée annuelle de rencontres de ses APN, dont l'édition 2012 a été confiée à la fédération départementale de la Creuse. Christian Perrier, son président, et toute son équipe ont accueilli, en présence de visiteurs et de nombreux élus, une délégation des APN des départements de la Corrèze, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Vienne et de la Creuse, sur les bords de l'étang fédéral du Monteil-au-Vicomte.

Pascal Chemin, référent régional APN et chef d'orchestre de la rencontre, avait choisi le thème des poissons carnassiers pour animer cette journée. Quatre-vingt enfants ont pu découvrir les différentes pratiques à travers huit ateliers, dont deux destinés à la connaissance et à la protection du milieu aquatique.

Sous la houlette des accompagnants bénévoles, tout en suivant les instructions des formateurs des fédérations participantes, les jeunes pêcheurs ont concilié théorie et pratique sous la forme d'un jeu de questions/réponses qui les a motivés et aidés dans

leur progression. Une petite dizaine de brochets et quelques perches ont pu mesurer la qualité des conseils prodigués. Le respect du poisson et la connaissance de la fragilité de certaines espèces et certains milieux font partie des valeurs de base portées par les APN. C'est donc tout naturellement que les poissons ont été remis à l'eau méthodiquement et soigneusement. Ainsi sensibilisés et valorisés, les enfants sont devenus acteurs de leur propre environnement.

La journée s'est terminée par une remise de prix symbolique accompagnée d'un goûter et de photos. Ils ont également reçu une tenue avec le logo des APN/FNPF et de l'URAL. Ces jeunes pêcheurs en herbe sont repartis chacun dans leur département, fiers, enrichis de ces rencontres et des enseignements reçus, avec la découverte d'une passion pour la nature enracinée plus profondément. Peut-être que, parmi eux, certains prendront le relais d'ici à quelques années, responsables associatifs à leur tour, pour organiser la journée régionale APN.

Jean-Claude Priolet, président de l'URAL et de la fédération départementale de la

Corrèze, a mis l'accent sur le travail collaboratif d'exception accompli par Pascal Chemin et toute l'équipe impliquée dans le projet, bénévoles et salariés. Il a remercié les quatre fédérations associées à la rencontre, pour leur implication tant humaine que financière. Il a également souligné la rigueur de l'organisation en formulant le souhait que les autres départements de l'union régionale se joignent à l'événement en 2013.

Les élus présents ont, quant à eux, rendu plus particulièrement hommage aux enfants qui ont participé activement aux ateliers. Ils se sont déplacés parfois de loin pour l'occasion et ont fait le succès et la réussite de cette journée.

Le respect du poisson et la connaissance de la fragilité de certaines espèces et certains milieux font partie des valeurs de base portées par les APN.

Pascal Chemin, après avoir renouvelé ses remerciements aux personnes présentes pour leur soutien et leur travail, a insisté sur le fait que l'avenir de la pêche passe par les jeunes. Il a notamment cité le président national, Claude Roustan : « Les APN sont des structures reconnues partout et par tous. » Il a remercié la FNPF qui a mis beaucoup de moyens pour la reconnaissance ces ateliers en les équipant de tenues, de kits, de matériels labellisés et de médailles.

La journée APN a été clôturée par le président, Christian Perrier, qui a précisé que « la Creuse est certes le département le plus âgé, mais aussi un département au service des plus jeunes ».

Plus largement, pour le département organisateur, cette rencontre annuelle est une occasion de faire connaître un de ses sites remarquables. Par ailleurs, un film réalisé pour promouvoir l'événement est ensuite diffusé largement et a été présenté au Carrefour National de la Pêche de Loisir de Cournon. Il contribue ainsi à la valorisation du département et met en avant le travail des bénévoles et des salariés qui s'investissent au quotidien dans la pêche associative.

Une convention signée avec l'Éducation nationale reconnaît le travail concret accompli par les APN, lequel représente un véritable mariage citoyen entre activité nature et environnement. C'est ainsi que

dans le département les APN de la rivière Petite Creuse accueillent les élèves du lycée de Montmorillon, et qu'une convention a été signée en 2011 entre le lycée Eugène-Janot à Aubusson et la fédération départementale pour la mise en place d'un atelier « pêche et protection du milieu aquatique ».



Riche de ses neuf APN et de ses 250 enfants régulièrement inscrits, la Creuse se positionne comme figure de proue à la pointe dans ce domaine sur le plan national.

La journée des rencontres APN 2013 aura lieu en Corrèze. Un prochain rendez-vous très attendu des jeunes pêcheurs et des partenaires, des AAPMA et des FDAAPPMA organisatrices et participantes. ♦



Contact

FDAAPPMA de la Creuse
Christian Perrier
60, avenue Louis-Laroche
23000 Guéret
Tél. : 05 55 52 24 70
peche23@aliceadsl.fr
www.federationpeche.fr/23

Union Régionale Auvergne Limousin
Jean-Claude Priolet
33 bis, place Abbé-Tournet
19000 Tulle
Tél. : 05 55 26 11 55



Brochet, gravière de Saint-Viance

Un guide pour la protection du brochet, premier témoin de la bonne gestion des milieux

Faire connaître les compétences et le savoir-faire des fédérations en matière de gestion des milieux aquatiques est un des axes majeurs de la politique que mène l'UFBAG (Union des Fédérations Bassin Adour-Garonne) dans le cadre de son étroit partenariat avec l'agence de l'eau du bassin. Zoom sur un projet fédérateur et collaboratif : l'élaboration d'un guide technique.

C'est à l'issue d'une réflexion, engagée en 2010 entre les fédérations du bassin Adour-Garonne et l'agence de l'eau, qu'est née l'idée d'actualiser le « *Petit guide des aménagements piscicoles* » (réalisé conjointement par le Conseil supérieur de la pêche et l'agence de l'eau en 2002). Mais les types d'aménagements conçus depuis sont de natures diverses et variées. La richesse en termes d'expériences et de données a entravé la définition précise des objectifs recherchés. C'est pourquoi une première thématique consacrée à la restauration de frayères à brochet a été privilégiée et a permis la concrétisation de ce projet en 2013.

Esox lucius, une espèce "repère" menacée

Compte tenu de son mode de reproduction inféodé aux milieux temporairement inondés et des nombreuses dégradations que subissent ses milieux de vie, il n'est plus à rappeler que le brochet reste une espèce fragile. Les trois quarts des cours d'eau du bas-

sin présentent en effet un état physique dégradé, principalement lié aux nombreuses pressions anthropiques actuelles et passées provoqués par l'assainissement hydraulique des terres à des fins agricoles, la chenalisation pour la navigation ou encore l'aménagement d'infrastructures routières.

La protection des milieux de vie du brochet constitue un enjeu fort, puisqu'elle permet également la sauvegarde de tout un cortège d'espèces de faune et de flore. De nombreux services écosystémiques sont par ailleurs apportés par les zones favorables au frai des brochets. Parmi eux : l'épuration de l'eau, la protection contre les crues, l'alimentation des nappes...

Valoriser et accompagner

La moitié des fédérations du bassin Adour-Garonne ont déjà mené ce type d'opérations et quelques-unes s'attachent à reconquérir la fonctionnalité de ces zones depuis plus de quinze ans. Le savoir-faire et les compé-

tences peu à peu acquis constituent aujourd'hui une véritable richesse.

L'objectif, à travers l'élaboration d'un tel guide, est d'accompagner les gestionnaires de cours d'eau dans leurs projets de restauration de frayères à brochets, sur la base des retours d'expérience des fédérations du bassin, et de contribuer à terme à l'émergence de maîtrises d'ouvrage sur ce type d'opérations.

Quelques perspectives en vue

Le projet a pu aboutir grâce au soutien technique et financier de l'agence de l'eau et de la FNPF. Il est actuellement en cours de finalisation, l'édition du guide étant prévue pour le mois de juin 2013.

Afin de sensibiliser le grand public, un format Internet est également en élaboration, dans lequel le brochet et les enjeux liés à la restauration de ses zones de reproduction seront présentés, illustrés par une carte présentant quelques sites restaurés.

Ce guide sera le premier d'une série consacrée aux différents types d'aménagements piscicoles. ♦

UN GUIDE TECHNIQUE au service des gestionnaires de milieux aquatiques

Restaurer une frayère à brochets impose nécessairement de s'intéresser à la biologie de cette espèce pour bien comprendre pourquoi et comment un milieu peut être propice au bon déroulement de son cycle de vie. Il est également indispensable d'appréhender le projet de restauration dans le cadre d'une démarche globale. À ce titre, le guide technique est constitué d'éléments complémentaires :

Un fascicule propose une mise au point sur la biologie du brochet (présentation de l'espèce, de son cycle et de ses milieux de vie), un état de la situation du bassin Adour-Garonne (milieu dégradé défavorable) au regard de la problématique de frayère et de la diversité des enjeux liés à la restauration. Mais il présente également une méthodologie sur le portage d'une telle démarche (ingrédients indispensables à la réussite d'une opération de restauration).

10 fiches techniques retracent chacune une expérience de restauration et exposent le contexte, les travaux et les aménagements réalisés, la gouvernance et les outils de gestion mis en place, l'entretien du site, enfin le suivi et l'évaluation de l'opération au regard des objectifs initialement définis.



Dpt	Milieu	Fiche
16	Prairie ●	1. Restauration de la prairie de Saint-Groux.
40	Prairie ●	2. Aménagement de la barthe de Saint-Vincent-de-Paul.
47	Prairie ●	3. Aménagement de l'atterrissement de Granges-sur-Lot.
17	Marais ●	4. Restauration du marais du moulin de Rouanne.
17	Marais ●	5. Restauration de la cladiaie turficole du marais de l'Anglade.
40	Marais ●	6. Restauration du marais de Laouadie.
19	Gravière ●	7. Reconnexion de la gravière de Saint-Viance.
24	Bras mort ●	8. Restauration de la couasne de la Banquette.
40	Bras mort ●	9. Restauration du bras mort de Carcen-Ponson.
46	Bras mort ●	10. Restauration de la couasne de Roc.



Peupleraie sur la frayère de Saint-Groux

Étapes du projet

Phase de sondage : identification des fédérations impliquées dans ce type de démarche au cours de la dernière décennie, appréhension du cadre général des opérations menées et priorisation des entretiens.

Phase d'entretiens et visites de terrain : évaluation de la matière disponible en gardant bien à l'esprit l'objectif de valorisation. Ont donc été rencontrées de manière prioritaire les fédérations possédant le maximum de données sur les opérations menées, notamment en termes de suivi et d'évaluation des travaux ou encore d'estimation de coûts.

Phase d'analyse et de propositions : précision de la nature du document à produire au vu de la matière disponible, des attentes soulevées et des objectifs fixés.

Phase de rédaction : suivi de la rédaction par un comité de pilotage, composé des fédérations, de l'UFBAG et de l'agence de l'eau. Proposition de relecture par des experts scientifiques (laboratoire Ecolab) et réglementaires (ONEMA et DREAL de bassin).

Contact

Union des fédérations Bassin Adour-Garonne
Jean-Louis Molinier
395, route de Saint-Simon
31100 Toulouse
Tél. : 05 61 42 58 64
ufbag@orange.fr



L'Ardèche exploite son capital touristique avec le développement de parcours « passion »



Site de pêche des Cinq-Ponts sur le Doux

L'Ardèche est une rivière bien connue pour ses cours d'eau de première catégorie où la gestion patrimoniale est pratiquée depuis plus de dix ans. Elle regorge de nombreux poissons sauvages voire endémiques dans leur bassin de vie, d'après des études génétiques réalisées de 2007 à 2009.



Dans la partie médiane du bassin, sur le Doux, a été créé par l'AAPPMA de Lamastre le site de pêche « no kill » des Cinq-Ponts. Il dispose d'un cheptel de truites bien équilibré, et les pêcheurs peuvent y pratiquer leur loisir selon la technique de la mouche fouettée. Il complète l'offre de pêche du département proposant une large gamme de produits complémentaires et attractifs permettant de satisfaire les pêcheurs les plus exigeants : « no kill » mouche, « no kill » toutes pêches, parcours à gestion raisonnée, lacs réservoirs...

Afin d'obtenir le label « parcours passion » pour ce site, la fédération départementale de l'Ardèche a accompagné l'association agréée de pêche de Lamastre sur l'ensemble de la procédure liée à la réglementation adaptée et à la surveillance du site. Ce dernier est en tout point conforme aux critères du Comité national : panneaux

d'information, aménagements spécifiques, conformité des équipements et entretien des berges...

L'ensemble des parcours de pêche du département s'inscrit dans la stratégie de développement de ce loisir menée par la fédération, qui s'appuie sur une connaissance accrue de ses pratiquants. Ces derniers sont, dans une grande proportion, des pêcheurs extérieurs : en 2011, sur 26 890 cartes de pêche vendues, la FDAAPPMA de l'Ardèche compte 39 % de cartes « personne majeure », 13 % d'hebdomadaires et 20 % de cartes journalières.

Tout en développant des produits de pêche adaptés, en communiquant sur les atouts touristiques du département, en menant une politique de gestion raisonnée en adéquation avec les potentialités des milieux, la fédération se positionne sur la

protection et la défense des milieux aquatiques. C'est en menant de front ces différents objectifs de façon volontaire que le réseau associatif de la pêche ardéchois fait de ce département une « terre de pêche » d'excellence. ♦



Contact

FDAAPPMA de l'Ardèche
Marc Doat
Villa la Favorite
16, avenue Paul Ribeyre
07600 Vals-les-Bains
Tél. : 04 75 37 09 68
peche07@wanadoo.fr
www.peche-ardeche.com



Le Rhône mobilisé pour la restauration de la continuité écologique

C'est en 2012 que la fédération départementale du Rhône a lancé sa première action de restauration de la continuité écologique, l'aménagement du Bassenon, afin de retrouver dans ce secteur des écoulements rapides et des abris, pour le plus grand plaisir des truites. Dans ce même esprit, en 2013 a été inaugurée une passe à poissons réalisée en partenariat avec EDF. Retour sur deux actions exemplaires.

Dans le massif du Pilat rhodanien, territoire où les ruisseaux ne font encore l'objet d'aucun programme de restauration, sur les communes des Haies, de Tupin et de Semons, le Bassenon coule entre forêts et zones agricoles avant de s'engouffrer dans une vallée et de rejoindre le Rhône. Sur sa partie amont, le ruisseau subit des perturbations néfastes au peuplement aquatique dues à la présence de nombreux plans d'eau et au dysfonctionnement d'une station d'épuration : les seuils ralentissent les écoulements et favorisent le dépôt de matériaux fins ; les habitats à l'amont direct des ouvrages sont de mauvaise qualité et ne

correspondent pas aux conditions naturelles propices aux espèces présentes. Dans ces retenues, l'eau subit un réchauffement excessif particulièrement nuisible à la truite fario et au vairon, dont les populations sont très affaiblies, tandis que l'écrevisse à pattes blanches est cantonnée aux secteurs les moins impactés.

Dans un premier temps, trois ouvrages disposés en travers du ruisseau ont été supprimés afin de retrouver un milieu de qualité et des populations équilibrées. Ils bloquaient le déplacement des poissons vers l'amont et entraînaient une dégradation des habitats sur un linéaire cumulé de 400 mètres environ. Par la suite, les travaux ont consisté à supprimer deux seuils en béton et un passage à gué busé. En amont, des abattages ont été réalisés afin de soulager les berges, de jeunes arbres y ont été plantés. Une passerelle permet de rétablir la traversée des engins agricoles. Un ouvrage en blocs a été mis en place dans le fond du lit pour empêcher un enfouissement du cours d'eau, où des souches d'arbres



Ouvrage pénalisant le milieu aquatique et les poissons

Construction d'une passe à poissons sur le barrage de Jons : mise en place d'un suivi vidéo

EDF a réalisé une rivière artificielle pour permettre à toutes les espèces de poissons de circuler librement entre les canaux de Jonage et de Miribel, restaurant ainsi la continuité écologique sur le Rhône en amont de Lyon. L'ouvrage a été inauguré le 3 avril dernier en présence de nombreux élus et partenaires du projet. L'aménagement se présente sous la forme d'une rivière de contournement du barrage de Jons, avec des berges végétalisées respectant les essences présentes dans le milieu naturel. Il permettra aux poissons de franchir les 6 mètres de dénivelé entre les canaux de Miribel et de Jonage, à la montaison comme à la dévalaison. La rivière est longue de 300 mètres, large de 10 mètres, et composée d'une succession de 32 bassins.

Un suivi permettra d'évaluer l'efficacité de l'ouvrage et d'acquérir des connaissances sur la migration des poissons. EDF met ainsi à disposition un local, dans lequel la société spécialisée SCEA a installé un matériel de vidéocomptage, propriété de la fédération départementale du Rhône. Les poissons, empruntant la passe, transitent devant une vitre. Ils sont alors filmés automatiquement, permettant ainsi leur identification et leur dénombrement.

L'investissement atteint 3,9 millions d'euros, financés à 50 % par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 30 % par EDF, et 20 % par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Un partenariat technique et financier entre l'agence de l'eau, EDF, le conseil général, la FNPF et la FDAAPPMA du Rhône a rendu possible cette opération de vidéocomptage. ♦

Point de repères

Maître d'ouvrage :
fédération de pêche du Rhône
Rôle : montage du projet, cofinancement, réalisation technique
AAPPMA : Givors
Date de réalisation : 2012
Secteur concerné :
400 mètres sur le Bassenon
Travaux : restauration du lit, des berges et du transit piscicole
Montant des travaux : 57 000 euros



Après les travaux

ancrées offrent des abris aux poissons. L'opération a été mise en place par la fédération départementale de pêche en partenariat avec l'AAPPMA de Givors, gestionnaire du cours d'eau, et soutenue financièrement par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le département du Rhône et la FNPF.



Contact

FDAAPPMA du Rhône
Alain Lagarde
1, allée du Levant
69890 La Tour-de-Salvagny
Tél. : 04 72 180 180
federation-peche-rhone@wanadoo.fr
www.federation-peche-rhone.fr



Le loisir pêche, fer de lance du tourisme vert en Moselle

Le département de la Moselle compte plus d'un million d'habitants. Au carrefour de la Belgique, du Luxembourg et de l'Allemagne, limitrophe de l'Alsace, il bénéficie d'un domaine halieutique important et accueille à longueur d'année des pêcheurs aussi bien nationaux qu'europeens.

Sarrebourg

Dans un hameau de trente gîtes établi autour d'une gravière le long de la rivière Sarre et créé par la ville de Sarrebourg, cinq gîtes ont été qualifiés « hébergement pêche », à partir desquels les pêcheurs peuvent pêcher le brochet et le sandre, ou remonter la rivière pour approcher la 1^{re} catégorie.

Sur place, un animateur peut initier et/ou perfectionner les débutants à la pratique de la pêche, alors que les accompagnants bénéficient de nombreux équipements de loisir à proximité.



Forte d'un bon potentiel halieutique et d'une considérable fréquentation de pêcheurs, la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Moselle, associée à Moselle Tourisme, a choisi de mettre en valeur des lieux d'exception en vue de développer de véritables produits touristiques pêche, en se fondant sur les orientations du Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP). C'est ainsi que trois sites ont été prioritairement retenus, où des hébergements ont été qualifiés ou sont en cours de qualification « pêche ».

Cette démarche est un des axes essentiels de promotion du loisir pêche en Moselle, loisir nature par excellence. Elle a pour objet de sensibiliser les professionnels de l'hébergement du département aux spécificités du tourisme pêche et aux opportunités qui y sont liées, en leur apportant les informations nécessaires pour un accueil efficace du public, tout en leur assurant conseils et suivi technique.

La première approche s'est traduite par une information des hébergeurs, la mise en relation avec les représentants des associations locales de pêche et la mise à disposition de documents leur permettant de renseigner efficacement les visiteurs. De plus, la fédération de la Moselle a assuré la mise en place d'un kit de matériel de pêche pour parer à toute éventualité. Elle a commencé à former le personnel des offices du tourisme, non seulement à la vente des cartes de pêche sur Internet pour les touristes, mais aussi à la mise en place de produits pêche en fonction des potentialités du secteur. ♦

Langatte

Au bord des 720 hectares de l'étang de Stock alimentant le canal des Houillères, une base de loisirs propose des chalets, des huttes, un camping 3 étoiles. L'ensemble de ces hébergements sont en cours de qualification. La base propose aux pêcheurs de carnassiers une dizaine de bateaux équipés de moteur électrique.

Réchicourt-le-Château

La commune de Réchicourt-le-Château a créé un gîte rural 3 épis, d'une capacité de huit lits. La commune est propriétaire des étangs à proximité du gîte et en a confié la gestion à l'AAPPMA locale, qui exploite aussi un tronçon du canal de la Marne au Rhin.



Sensibiliser les professionnels de l'hébergement du département aux spécificités du tourisme pêche.



Contact

FDAAPPMA de la Moselle
Bernard Demicheli
4, rue du Moulin
57000 Metz-Magny
Tél. : 03 87 62 50 08
federationpeche57@wanadoo.fr
www.federationpeche57.fr



Les fédérations de pêche de Lorraine alliées pour la protection de l'écrevisse



Austropotamobius pallipes (autochtone) (N. MEYNARD, FDAAPPMA54)



Pacifastacus leuisculus (exotique) (N. MEYNARD, FDAAPPMA54)

Depuis plusieurs décennies, la régression des populations d'écrevisses autochtones touche à l'ensemble du territoire national. La Lorraine ne fait pas exception. Les différents gestionnaires, dont les collectivités piscicoles, se trouvent confrontés à un double défi : l'amélioration des connaissances des espèces autochtones et la limitation des espèces exotiques.



Partenaires financiers :

agence de l'eau Rhin Meuse, conseil régional de Lorraine, DREAL Lorraine, FNPF et les fédérations de pêche lorraines.

Partenaires techniques :

ONEMA, Conservatoire des espaces naturels, parcs naturels régionaux, associations naturalistes, ONF, AAPPMA.

Alors que l'écrevisse à pattes rouges et l'écrevisse à pattes blanches étaient mises en évidence sur un même site dans le département de Meurthe-et-Moselle, l'écrevisse rouge de Louisiane était découverte dans les Vosges en 2008. En 2010, les quatre fédérations départementales de pêche de l'URGE (Union régionale du Grand Est) ont donc mis en place une étude globale, en collaboration avec divers partenaires, sur une durée de dix-neuf mois. Sur la base des connaissances astaciques disponibles, l'étude a permis de mettre en évidence une soixantaine de stations natives et une cinquantaine de stations d'écrevisses exotiques non référencées. Les résultats de cette étude ont également permis d'apporter des données pour la réactualisation des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et des zonages ENS (espaces naturels sensibles). Actuellement, une base de données régionale référence et cartographie toutes les données astaciques disponibles.

Sous l'impulsion de la fédération de Meurthe-et-Moselle, le Groupe écrevisse lorrain (GEL) est créé, lequel regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers impliqués dans la gestion et la protection des milieux aquatiques. Chaque année, il se réunit afin de définir les axes de travail qui pérennisent le recueil de données et mettre en place les outils de gestion pertinents. Dans un souci de sensibilisation, un important volet communication a été développé grâce à la diffusion de deux posters à

destination du grand public et d'un guide d'identification des écrevisses de France métropolitaine. Par ailleurs, des formations ont été délivrées tant pour les structures associatives de pêche que pour des structures telles que Voies navigables de France ou l'Office national des forêts ou des propriétaires d'étangs. Ces formations portaient sur l'identification des écrevisses, leur écologie, le droit relatif à leur protection et les précautions sanitaires à prendre en compte pour les prospections. Les synergies sont aujourd'hui en place et le réseau hydrographique lorrain est chaque année un peu plus couvert. Toutefois, il semble que les écrevisses exotiques colonisent de plus en plus de milieux, ce qui concentre l'attention du GEL. La sensibilisation des pêcheurs et des autres usagers des milieux aquatiques demeure une priorité des fédérations de pêche lorraines. ♦



Contact

FDAAPPMA de Meurthe-et-Moselle
Guy Sapran
50, rue du Docteur-Bernheim
54000 Nancy
Tél. : 03 83 56 27 44
federation@peche-54.fr
www.peche-54.fr

Union régionale du Grand Est

Michel Adam
Zone industrielle n°2
08090 Tournes
Tél. : 03 24 56 41 32



Barrage Ocana sur le Prunelli, Corse

Ouvrages à la mer et expertise des obstacles : les bonnes pratiques pour la reconquête des civelles

La population d'anguilles européennes est actuellement dans une situation des plus alarmantes, évaluée en dessous de ses limites de sécurité biologique. Pour répondre à la problématique du déclin de l'espèce et des impacts sur sa reproduction, le plan de gestion national Anguille (PGA), qui se décline par grands bassins (unités de gestion), a été approuvé par l'Europe en 2010. L'une des pressions s'exerçant sur la population d'anguilles est la présence d'obstacles à la continuité écologique. Deux opérations exemplaires, issues de projets menés dans différents bassins, ont été mises en place pour prévenir la disparition des civelles.

Le premier projet, mené par l'association MRM¹, cible la reconquête des fleuves côtiers méditerranéens par l'anguille, notamment en expertisant la franchissabilité des obstacles.

Ce projet vise à :

- étendre les connaissances relatives au cloisonnement des cours d'eau ;
- identifier les actions qui favoriseraient la reconquête des bassins versants ;
- élaborer un support technique pour les gestionnaires locaux et les instances de mise en œuvre des politiques publiques de l'eau.

Chaque ouvrage a fait l'objet d'un diagnostic afin d'en évaluer la franchissabilité².

Les résultats sont valorisés sous forme de fiches intégrées aux dossiers des cours d'eau, en complément de supports cartographiques. Ces documents sont d'excellents appuis techniques pour les instances chargées de la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau ainsi que pour les structures locales porteuses des stratégies de restauration de la continuité écologique, notamment dans le cadre de la **réforme des classements des cours d'eau**.

L'étude détermine des connaissances sur les possibilités de montaison des anguilles sur les fleuves côtiers méditerranéens. Néanmoins, l'objectif étant d'obtenir une vision globale de leurs conditions de migration sur le bassin versant de chaque cours d'eau, il est indispensable d'aborder la problématique de la dévalaison ainsi que celle de leurs potentialités d'accueil, indépendamment du niveau de cloisonnement.

Dans cette perspective, il est prévu de récolter les caractéristiques des microcentrales hydroélectriques installées sur ces cours d'eau, par l'analyse du type de turbines, du nombre de pales, de la hauteur de chute... afin d'évaluer les mortalités engendrées par les ouvrages.

L'étude (42 cours d'eau étudiés, 457 ouvrages expertisés sur quatre années d'évaluation) a permis de favoriser des échanges pertinents et de nouer de nombreux partenariats avec plusieurs fédérations départementales de pêche, des collectivités locales et des directions départementales de l'ONEMA investies dans le projet.

Partenariats :

- Fédérations départementales de pêche : Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Corse.
- ONEMA (DIR Montpellier ; SD66, SD11, SD34, SD30, SD13, SD83, SD06, SD20).
- Collectivités territoriales locales : conseils généraux, syndicats mixtes, structures animant les SAGE et contrats de rivière.

Les financeurs :

- Agence de l'eau RMC 39 341 €
- Conseil régional PACA 14 187 €

- Conseil régional Languedoc-Roussillon 3 199 €
- Conseil général des Bouches-du-Rhône 5 807 €
- Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence 2 220 €
- Association MRM 19 713 €
- Fédération nationale de la pêche en France 18 880 €

Coût total 2008-2011 des expertises 103 348 €
dont structures associatives de pêche (37 %) 38 593 €

Le second projet porte sur la gestion des ouvrages à la mer, qui représente un enjeu primordial pour redonner l'accès aux zones de marais aux civelles et à l'ensemble de la faune piscicole.

Trois structures (MIGADO, la cellule Migrateurs Charente et LOGRAMI) travaillent collégialement sur la problématique afin d'engager leurs actions, chacune au plus près de leur bassin respectif. Elles apportent l'appui technique nécessaire aux gestionnaires des ouvrages afin de dynamiser la prise en compte des poissons migrateurs et diffuser les expériences acquises.

Les ouvrages de protection à la mer, présents tout le long de la façade atlantique et des estuaires, sont le plus souvent fermés à marée montante. Ils ne permettent donc pas aux différentes espèces piscicoles, dont les civelles en migration portées par le flot montant, de les franchir et de coloniser les marais, zones essentielles de grossissement. En vue de permettre l'accès des poissons à ces zones, différents systèmes de gestion ou d'aménagement sont testés, mis en œuvre et validés sur la façade atlantique.

Il peut s'agir de cales empêchant une fermeture complète, de ralentisseur de fermeture, d'ouverture dans les portes, d'action de gestion et d'envoi de marée... Le but est de limiter l'entrée de l'eau tout en permettant le passage des civelles sans gêner les usages. L'ensemble des gestionnaires ayant participé aux différents tests sont totalement satisfaits des résultats obtenus.

MIGADO³ a développé depuis 2009, en collaboration avec des syndicats de bassins versants proches de l'estuaire de la Gironde, des expérimentations



Cales empêchant la fermeture des portes sur un affluent de la Gironde



Ouvrage de Biard, Charente : ouverture vue amont

afin de tester les différents systèmes, et réalisé des suivis afin d'en évaluer l'impact sur les secteurs amont, et de lister les avantages et inconvénients de chacun.

La cellule Migrateurs Charente⁴ intervient comme un facilitateur de relations auprès des gestionnaires d'ouvrages. Elle participe ainsi aux traitements des ouvrages de protection à la mer et aux études d'évaluation d'efficacité menées par le pôle écohydraulique (ONEMA /IRSTEA/IMFT) en Charente.

LOGRAMI⁵ a créé le réseau d'acteurs « Portes ouvertes aux anguilles » à l'échelle du bassin de la Loire pour coordonner des projets pilotes de gestion des ouvrages à marée, permettre aux gestionnaires d'échanger leurs expériences et sensibiliser les acteurs à la situation de l'anguille. Les retours d'expérience ont été valorisés dans un guide présentant les avantages et inconvénients identifiés de chaque type de solution technique. Actuellement, le travail se poursuit afin d'accompagner les expérimentations à venir, en préparation de l'adaptation des règlements d'eau des ouvrages existants.

Après plusieurs années de suivi, les premiers retours d'expérience ont été partagés en

avril 2013 lors de journées techniques du groupe GRISAM⁶ à Rochefort. Un cahier des charges va être rédigé afin de rétablir la continuité écologique sur les systèmes testés. Par ailleurs, un guide présentera chacun d'eux, lesquels pourront être adaptés en fonction des contraintes et des usages amont. Les ouvertures en continu à tout coefficient de marée seront tout de même à favoriser par rapport à des ouvertures ponctuelles, suivant les possibilités qu'offrent les usages amont. ♦

- (1) Migrateurs Rhône-Méditerranée : www.migrateursrhonemediterranee.org
- (2) Notation de 0 (obstacle effacé, sans impact) à 5 (obstacle totalement infranchissable).
- (3) Association pour la restauration et la gestion des poissons Migrateurs du Bassin de la Garonne et de la Dordogne : www.migado.fr
- (4) Constituée de l'EPTB Charente (Établissement Public Territorial de Bassin), du groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes et du CREAA (Centre Régional d'Expérimentation et d'Applications Aquicoles) : www.migrateurs-charenteseudre.fr
- (5) Association LOire GRands Migrateurs : www.logrami.fr
- (6) Groupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons Amphihalins.

Évolutions juridiques pour la protection de l'anguille

1999 : avis du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), « le stock d'anguilles est en dehors de ses limites biologiques de sécurité ».

2007 : inscription de l'anguille à l'annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

2008 : classement en liste rouge des espèces en danger critique d'extinction IUCN ; règlement européen CE 1100/2007 visant à reconstituer le stock d'anguilles européennes.

Calendrier des expertises menées

2008 – 123 obstacles : Aude, Orb, Hérault, Vidourle Argens.

2009 – 170 obstacles : Berre, Orbieu, Fresquel, Jaur, Gapeau, Réal Martin, Brague, Cagne, Var, Paillon de l'Escarène.

2010 – 56 obstacles : Siagne, Loup, Estéron, Vesubie, Tinée, Coulomp, Vaïre, Golo, Bevinco, Tavignano, Fium'Orbo, Gravone.

2011 – 108 obstacles : Tech, Têt, Agly, Cadière, Aliso, Fium'alto, Fiume di Regino, Prunelli, Ortole, Rizzanese, Taravo, Oso, Cavo, Alesani, Luri.

La dimension économique de la pêche de loisir

La FNPF représente les structures associatives de pêche de loisir dans leur double dimension de gestion de l'organisation de la pêche de loisir et de protection des écosystèmes aquatiques. Elle a initié une étude socio-économique visant à mieux connaître le poids économique des activités de ses structures adhérentes.

La FNPF a commandé au BIPE une étude d'impact économique de la pêche de loisir à l'échelle nationale, et a souhaité qu'une partie non négligeable de celle-ci soit orientée vers la monétarisation des actions environnementales des structures de pêche de loisir.

Le BIPE est une société d'ingénierie économique, au positionnement unique, reconnue depuis 1958, qui est intervenu à de nombreuses reprises dans l'évaluation de l'impact économique d'une filière, d'un secteur, d'une infrastructure ou d'une activité sportive ou récréative :

- Fédérations : tennis (2013), golf (2010) ;
- Propriétaires et gestionnaires d'infrastructures : syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé (2013), Aéroports de Paris (2012), Région Languedoc-Roussillon (2012), RATP (2011) ;
- Le Centre national du cinéma (2012), Opticsvalley (2010), les entreprises de santé G5 (2010), l'ADEME (2009).

Une méthodologie adaptée

La pêche de loisir en France est exercée par plus de 1,3 million de personnes, ce qui en fait une des activités les plus populaires. Excepté quelques études locales ou unidirectionnelles (études portant sur les migrants ou sur le matériel par exemple), ce secteur est assez mal renseigné sur son volet économique.

Deux enquêtes sont mises en œuvre. La première auprès des pratiquants et la seconde auprès des structures en charge de la pratique de la pêche de loisir.

Mettre en évidence les externalités positives générées par les structures associatives.

Lors de l'agrégation de l'ensemble des réponses, il est nécessaire de procéder à un redressement supplémentaire habituellement opéré dans l'exploitation des enquêtes, de manière à ajuster le poids des répondants via Internet pour qu'il reflète leur poids réel dans la population de pêcheurs.

Une enquête au plus près des structures

L'enquête, portant sur les dépenses, les recettes et les activités des structures associatives, permettra en particulier de mettre en évidence les externalités positives générées par les structures associatives. Elle a été menée auprès des fédérations départementales, des unions et associations régionales, des associations migrants, des groupements « réciprocaires », des AAPPMA et des associations de pêche spécialisées partenaires de la FNPF.

En effet, les fédérations départementales de pêche investissent massivement dans les milieux aquatiques pour des restaurations de frayères, l'entretien et la réhabilitation de cours d'eau, ou encore dans des études pour une gestion piscicole qualita-

tive. Ces travaux contribuent largement à la préservation d'une biodiversité et à une fonctionnalité des milieux aquatiques, dont les valeurs d'usage et patrimoniale ne sont désormais plus contestables. L'objectif est donc la mise en place d'une **méthode d'évaluation monétaire des différents services environnementaux préservés ou restaurés**, grâce aux actions des structures de pêche, tout en exposant les limites du



Présentation détaillée de la quantification

Au total, l'étude permettra de mettre en relief différents impacts :

direct : calculé via le chiffre d'affaires et les emplois révélés par l'analyse des comptes des structures associatives issus du questionnaire structures ;

indirect : estimé en particulier à partir des données du Groupements des industriels et fabricants d'articles de pêche (GIFAP) ;

induit : calculé à partir de tableaux entrée-sortie de l'INSEE qui permettent de connaître les consommations intermédiaires de chaque branche de l'économie par rapport aux branches de production directes de la pêche ;

catalytique : calculé à partir des dépenses catalytiques annoncées par les pratiquants dans le questionnaire dédié portant sur les dépenses de restauration, de déplacement et de séjour.

raisonnement appliqué afin de leur attribuer une valeur monétaire.

Une variation des services écosystémiques

Qu'est-ce qu'un service écosystémique ? Il s'agit du bénéfice que la société retire des écosystèmes. Quatre types de services sont définis par le Millenium Ecosystem Assessment (MEA) : soutien, production, régulation et culturel.

Le périmètre de l'étude inclut :

- les services écosystémiques rendus par les zones humides en France continentale ;
- la variation de production de services écosystémiques liée aux travaux de restauration menés par la FNPF et les structures qu'elle fédère ;
- l'année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles.

Dans certains cas, ceux qui payent pour les travaux de restauration sont aussi ceux qui bénéficient de leurs fruits (par exemple davantage de poissons disponibles). Dans d'autres cas, ceux qui béné-

ficient des travaux ne les ont pas financés, ce sont alors des externalités positives.

Monétarisation des usages directs et indirects via deux calculs représentant des aspects différents

- Dépenses en faveur de l'environnement = les frais engagés pour des actions en faveur de l'environnement.

Elles représentent la valeur à minima de l'environnement aux yeux de la société, par exemple le produit [km de rives aménagées] x [dépense moyenne par km].

- Évaluation de la valeur du service écosystémique = le bien-être réellement produit grâce aux fonctions de l'écosystème. Il peut être évalué via le coût de substitution (construction d'un barrage pour la prévention des crues, création d'une zone de promenade pour les loisirs, pisciculture pour produire la biomasse piscicole...), par exemple à travers le produit [km de rives aménagées] x [coût d'un équipement pour effet équivalent].

Les résultats de cette enquête seront disponibles avant la fin de l'année 2013. ♦

Les résultats de cette étude seront disponibles avant la fin de l'année 2013.



Des moyens et des outils au service des milieux aquatiques

Les actions de la FNPF reposent sur le développement du loisir pêche d'une part, et sur la protection des milieux aquatiques d'autre part. Cet équilibre apparaît dans les subventions qu'elle accorde aux structures associatives de pêche dans le cadre de leurs actions de terrain.

La FNPF apporte une aide financière aux fédérations départementales, unions régionales, associations migrateurs et la Fédération nationale des associations agréées de pêche aux engins et filets pour les actions qu'elles désirent mener. Ces structures adressent une demande de financement à la Fédération nationale sur la base d'une liste d'actions éligibles selon des critères prédéfinis.

Chaque année, des derniers sont révisés pour tenir compte des orientations prises par la pêche associative ou des contraintes auxquelles les structures de pêche de loisir sont soumises. Les subventions sont accordées après un processus d'instruction finalisé par la décision de la commission technique de la Fédération nationale.

Les subventions destinées aux actions sont devenues un outil largement appliqué par les SAPL : plus de 1 000 demandes ont été gérées en 2012 pour un montant annuel global de 4,5 millions d'euros. Une somme à peu près équivalente est distribuée pour chacun des volets concernés.

En 2012, le tiers des subventions accordées vise le loisir pêche, la promotion et la sensibilisation, la création des accès, l'acquisition et enfin l'entretien des sites de pêche. Elles contribuent notamment à l'accomplissement des objectifs fixés par le Schéma National de Développement du Loisir Pêche et de ses déclinaisons départementales. Ces actions participent également à l'animation et au développement d'un territoire.

À titre d'exemple, la création et l'amélioration de l'accessibilité des parcours de pêche profitent non seulement aux pêcheurs, mais également aux autres usagers comme les promeneurs ou encore les adeptes de la navigation de loisir, qui peuvent jouir de nouvelles mises à l'eau.

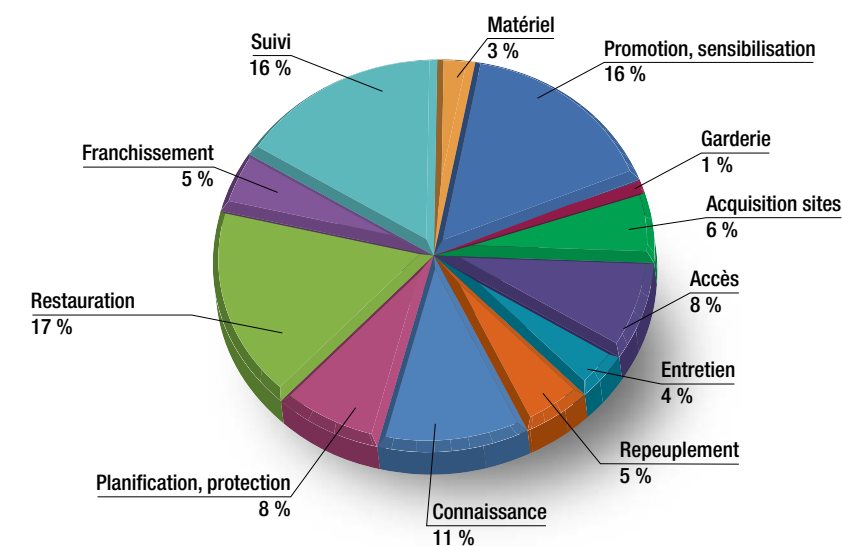
Ces actions participent également à l'animation et au développement d'un territoire.

Diverses collectivités locales, et en particulier les communes, sont intéressées par les parcours de pêche labellisés pour lesquels les structures associatives de pêche prennent en charge une grande partie de l'investissement, y compris les équipements d'accueil du public (tables de pique-nique, abris, jeux pour enfants...). Les fédérations départementales se chargent de l'initiation à la pêche et de l'éducation à l'environnement du grand public et des scolaires.

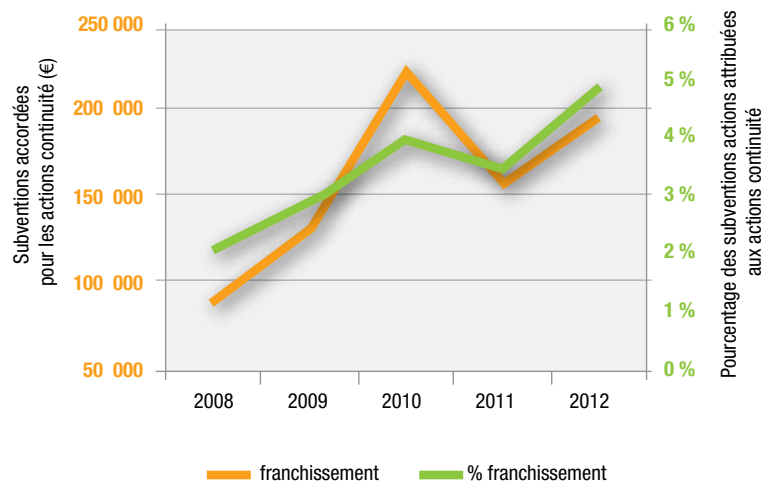
La garderie contribuant non seulement au contrôle de la pêche mais également à la surveillance du milieu nécessite formation et matériel représentant 1 % des subventions accordées. Le repeuplement reçoit 5 % des subventions.

La restauration des milieux aquatiques et les actions spécifiques à la continuité écologique (franchissement) équivalent à 22 % des subventions.

La connaissance des milieux et la planification des actions rassemblent 19 % des financements. Cela met en évidence le soin apporté à la programmation des



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX SAPL PAR TYPES D'ACTIONS EN 2012



ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA FNPF POUR LES ACTIONS DE CONTINUITÉ

» interventions par des études et la production de documents adaptés. Les structures de la pêche accordent également une grande importance au suivi de leurs actions, à hauteur de 16 %.

L'ensemble nécessite du matériel (pêche électrique, engins de pêche, appareils de mesure, embarcations...) représentant 3 % des aides apportées par la FNPF.

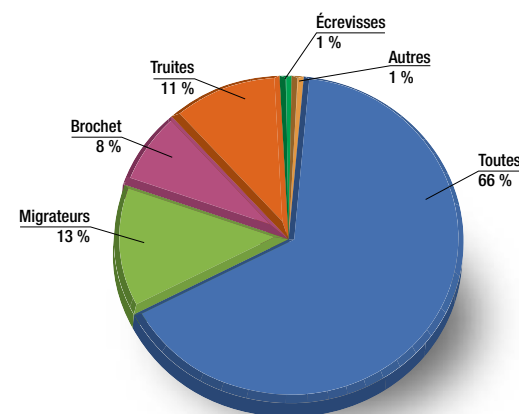
Les évolutions interannuelles des subventions accordées sont le reflet des politiques menées par les SAPL. Par exemple, celle des contributions accordées pour la continuité écologique illustre l'implication des SAPL dans certains

dossiers. Très souvent, ces investissements profitant aux milieux et à de nombreuses espèces sont largement mis en œuvre.

La très grande majorité des subventions de la FNPF, soit les 2/3, n'est pas orientée vers une espèce particulière dans la mesure où la plupart des interventions visent le milieu aquatique dans sa globalité ou le loisir pêche en général. Parmi les espèces visées spécifiquement, on peut distinguer les poissons migrateurs (anguille, saumon, alose...) avec 13 % des subventions. Cela montre bien l'engagement des structures pour ces poissons, tant pour leur pêche que pour leur intérêt patrimonial.

Parmi les migrateurs, dans le cadre de la continuité écologique, l'anguille, faisant l'objet d'un plan national de restauration de ses stocks, reçoit près de 4 % de subventions de la FNPF pour les actions qui lui sont directement dédiées par les SAPL. La truite quant à elle, en tant qu'espèce repère des eaux de 1^{re} catégorie, mobilise 11 % (restauration de l'hydromorphologie, continuité...). Le brochet en 2^e catégorie obtient 8 % (restauration de frayères...).

Par ailleurs, la population d'écrevisses accueille 1 % des subventions, et plus particulièrement l'écrevisse à pattes blanches ou les écrevisses invasives qui sont sujettes à de nombreuses études et actions. Enfin, les interventions des SAPL peuvent viser spécifiquement d'autres groupes comme la carpe ou l'ombre. ♦



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ACTIONS ACCORDÉES AUX SAPL PAR ESPÈCES OU GROUPES D'ESPÈCES

Dans le cadre de la continuité écologique, l'anguille, faisant l'objet d'un plan national de restauration de ses stocks, reçoit près de 4 % de subventions de la FNPF pour les actions qui lui sont directement dédiées par les SAPL.



Silure : risque pour le milieu ou opportunité pour le loisir ?

La FNPF, en tant que membre du comité de pilotage du groupe de réflexion sur le silure, a procédé à une enquête auprès des fédérations départementales de pêche afin de connaître leur ressenti sur la présence et les impacts de cette espèce dans les eaux françaises.

Ce poisson, pouvant atteindre de fortes tailles, a colonisé la quasi-totalité du territoire national en une vingtaine d'années. Il est accusé d'être un prédateur redoutable par ses détracteurs mais plébiscité par certains pêcheurs pour « ses captures trophée ». Bref, il ne laisse personne indifférent !

Pour les gestionnaires piscicoles et les scientifiques, les contradictions sont tout aussi fortes : protégé par la convention de Berne⁽¹⁾, il est soupçonné d'avoir un effet négatif sur les populations des poissons migrateurs en les prenant pour proies. Les techniciens ont recherché des pistes de gestion mais il est rapidement apparu que la biologie et le comportement du silure sont très mal connus.

Plusieurs études sur l'espèce sont actuellement en cours. Un comité de pilotage national doit déterminer, sur la base des résultats, les mesures qui pourraient être envisagées.

Membre de ce comité, la FNPF a organisé une consultation de l'ensemble des fédérations départementales de pêche pour connaître leur perception du silure.

En raison de sa répartition étendue, quasiment toutes les FDAAPPMA sont concernées. Il apparaît des approches que l'on pourrait considérer comme contradictoires entre l'intérêt halieutique de cette espèce, son rôle de régulateur au sein du peuplement piscicole et les effets négatifs éventuels qu'elle pourrait avoir sur les autres poissons ou les pêcheurs qui ne s'y intéressent pas (cf. tableau ci-contre).

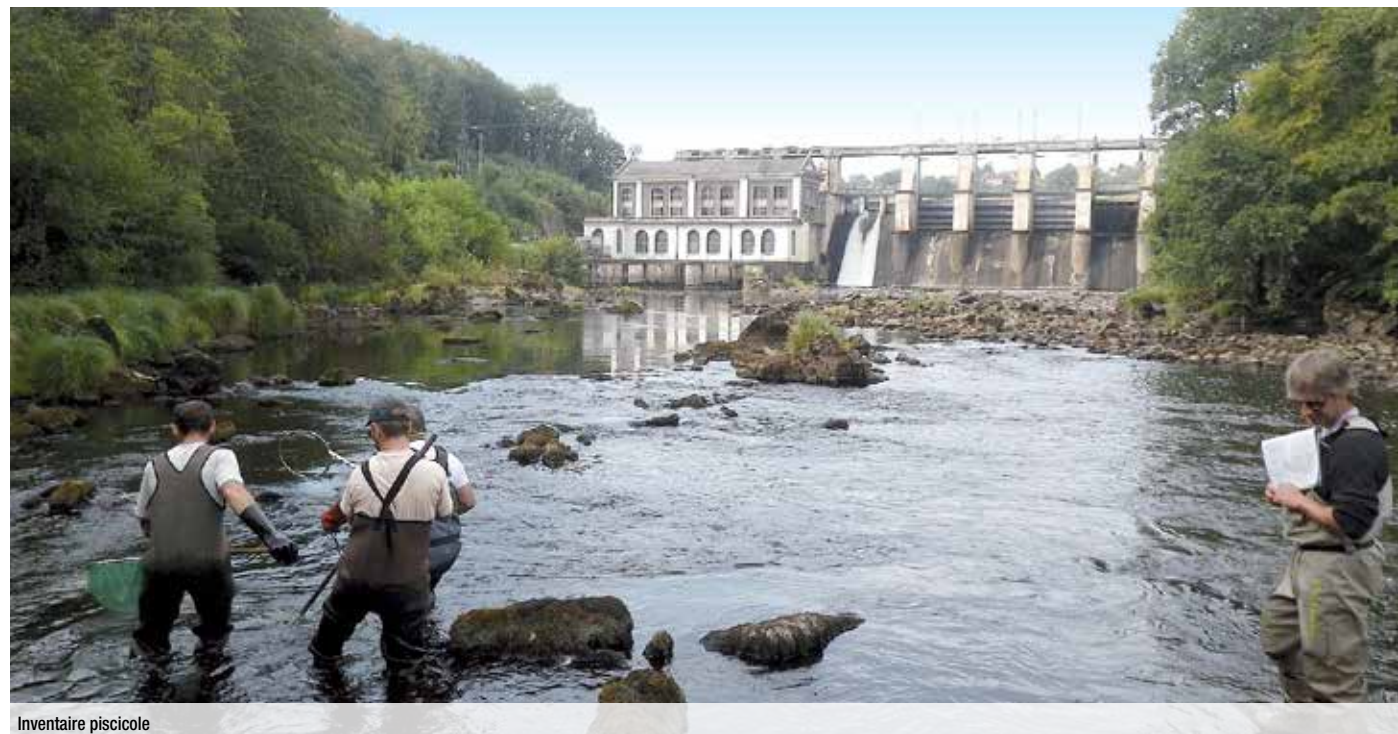
La consultation des fédérations montre clairement que les mesures vis-à-vis du silure pourront être envisagées sereinement lorsque les connaissances sur cette espèce seront mieux appréciées par les membres du comité de pilotage des études. ♦

	Ne sait pas si inconvénients	Pas d'inconvénients	Inconvénients ressentis
Ne sait pas si avantages	12 % (9*)	1 % (1)	3 % (2)
Pas d'avantages	1 % (1)	3 % (2)	11 % (8)
Avantages ressentis	3 % (2)	21 % (16)	34 % (26)

*Nombre de fédérations

(1) La convention de Berne a pour but d'assurer la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe par une coopération entre les États. Elle a été signée le 19 septembre 1979 à Berne en Suisse et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1982.

Étude de l'impact du fonctionnement par éclusées du complexe hydroélectrique d'Éguzon dans le département de l'Indre



Inventaire piscicole

L'hydroélectricité est un usage bien particulier puisqu'elle se situe à la croisée des objectifs de deux directives européennes : la directive sur les énergies renouvelables (ENR) et la directive-cadre sur l'eau (DCE). Toute la difficulté réside dans leur conciliation, les objectifs paraissant antagonistes. La première vise notamment le développement de l'hydroélectricité, dont l'impact sur les milieux aquatiques est reconnu, alors que la seconde cible l'atteinte du bon état des eaux.

Certaines installations hydro-électriques, de par leur ampleur et leur fonctionnement, engendrent plus d'impacts que d'autres sur les milieux aquatiques. Parmi elles, les ouvrages fonctionnant par éclusées¹ font probablement partie des plus pénalisants pour le milieu. En effet, comme tout barrage installé sur un cours d'eau, ils engendrent une rupture de la continuité écologique (biologique et sédimentaire), ainsi que l'ennoiment d'un linéaire important en amont de l'ouvrage, empêchant par conséquent l'accès des populations piscicoles aux zones amont (zones de frayères...) et

entraînant des modifications de la composition du peuplement piscicole de la rivière. Par ailleurs, le fonctionnement spécifique de ces ouvrages a notamment pour effet de fortement modifier l'activité hydrologique, hydromorphologique et thermique de la rivière en aval, d'engendrer une disparition et/ou un colmatage des frayères mais également des mortalités directes par le piégeage d'alevins.

Dans ce contexte, la FNPF et EDF ont décidé en 2006, dans le cadre de leur convention, de lancer plusieurs études sur l'impact du fonctionnement par éclusées des ouvrages hydroélectriques, en particulier sur les peuplements piscicoles. L'une d'entre elles a concerné le complexe hydroélectrique d'Éguzon sur la rivière Creuse (département de l'Indre). Le comité mixte paritaire FNPF-EDF en a assuré la maîtrise d'ouvrage et délégué le pilotage à la FDAAPPMA de l'Indre. La réalisation a été assurée par le bureau d'études ECOGEA. Finalisée début 2013, cette étude réalisée

sur six ans a été financée par le fonds commun FNPF-EDF, ainsi que par des subventions de la Fédération nationale, pour un montant total de 225 000 €.

Les objectifs étaient alors multiples. En premier lieu, il s'agissait de caractériser le milieu aquatique (la capacité d'accueil en fonction des débits), puis le peuplement piscicole de la Creuse et ses exigences biologiques afin d'évaluer de manière précise l'influence des aménagements hydroélectriques situés en amont. En second lieu, ce diagnostic a permis de proposer des modifications des consignes d'exploitation en vue d'en diminuer les impacts sur la Creuse aval.

Concernant les débits réservés à l'aval des ouvrages, la LEMA² de 2006 a confirmé puis instauré de nouvelles obligations afin de garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces³. Elle fixe ainsi un cadre général visant à augmenter les débits réservés dès le renouvellement des concessions ou autorisations au plus tard le 1^{er} janvier 2014.

Ce débit minimal biologique, dont l'évaluation précise nécessite une étude particulière, ne doit toutefois pas être inférieur au dixième du module, ou au vingtième notamment pour certains ouvrages qui contribuent, par leur capacité de modulation, à la production d'électricité en période de pointe⁴. La LEMA permet également de fixer des valeurs de débit minimales différentes selon les périodes de l'année.

L'usine d'Éguzon est concernée par la liste dérogatoire fixant comme débit plancher le vingtième du module. Cependant, l'étude réalisée préconise, comme le prévoit la LEMA, de pouvoir faire fluctuer suivant les différentes périodes de l'année les débits minimaux à l'aval de l'ouvrage, afin de répondre aux exigences biologiques des espèces piscicoles.

Par ailleurs, le débit minimal (débit de base inter-éclusées) préconisé de l'automne à la fin du printemps est de 3,5 à 5,5 fois supérieur au débit plancher correspondant au vingtième du module. De même, le débit minimal estival préconisé est d'environ deux fois supérieur à ce débit plancher. L'étude propose également des valeurs maximales pour



Barrage d'Éguzon

Les éléments de connaissance et les pistes d'amélioration issus de cette étude ont été intégrés dans le nouveau cahier des charges et le règlement d'eau fixés par l'État.

les vitesses de montée et de descente des niveaux d'eau à l'aval de l'ouvrage (gradients d'éclusées), ainsi que pour les débits maximaux estivaux.

À la suite du renouvellement de la concession du complexe hydroélectrique d'Éguzon (décret du 22 février 2012), les éléments de connaissance et les pistes d'amélioration issus de cette étude ont été intégrés dans le nouveau cahier des charges et le règlement d'eau fixés par l'État, dans un intérêt partagé entre production hydroélectrique et fonctionnement écologique de la Creuse.

D'autre part, cette étude illustre parfaitement le fait que les débits du dixième ou du vingtième du module indiqués par la LEMA ne sont qu'une valeur plancher, et qu'ils ne coïncident pas forcément avec le débit minimal biologique. Seule une étude spécifique peut permettre de fixer un débit réservé cohérent avec les exigences biologiques des espèces présentes dans le milieu.

Dans les années qui viennent, en parallèle de nouveaux aménagements et modes de fonctionnement des turbines proposés par EDF, des compléments d'étude pourraient être réalisés sur le suivi de la dynamique des populations piscicoles, afin de pouvoir réguler plus finement les éclusées (débits lâchés, gradients, amplitudes, fréquences). ♦

(1) Les éclusées correspondent à des variations artificielles importantes, rapides et fréquentes du niveau des eaux en aval des ouvrages hydroélectriques.
(2) La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.
(3) Article L. 214-18 du Code de l'environnement.
(4) Décret n° 2010-1391 du 12 novembre 2010 fixant la liste des ouvrages hydroélectriques mentionnée au 1 de l'article L. 214-18 du Code de l'environnement.

Effectifs des pêcheurs : stabilisation des cartes en 2012

Avec un pourcentage des effectifs en légère baisse en 2011 et 2012 pour respectivement - 0,55 % et - 0,19 % sur le nombre total de cartes de pêche délivrées, la baisse des effectifs semble néanmoins s'enrayer. Ce sont **1 319 314 cartes qui ont été** acquises en 2012 (papier et Internet confondus), soit une baisse de 2 558 cartes entre ces deux dernières années.

Si le total se stabilise, on observe les mêmes tendances qu'en 2011. Des évolutions apparaissent de plus en plus nettement dans le choix d'adhésion du pêcheur. En effet, avec un score de - 2,38 %, la carte « personne majeure » enregistre une baisse, tout comme la carte « personne mineure » à hauteur de - 0,28 %.

La carte journalière poursuit, quant à elle, son ascension fulgurante avec une hausse de 8,10 % en 2012, soit + 43 % depuis 2008. Ces variations témoignent des évolutions comportementales du pêcheur, qui pratique de moins en moins son loisir à l'année et de plus en plus au jour le jour. Cela dessine les contours d'une pêche pratiquée à la demande, selon l'envie ou de manière saisonnière. La carte journalière devient le second produit le plus délivré dans l'Hexagone.

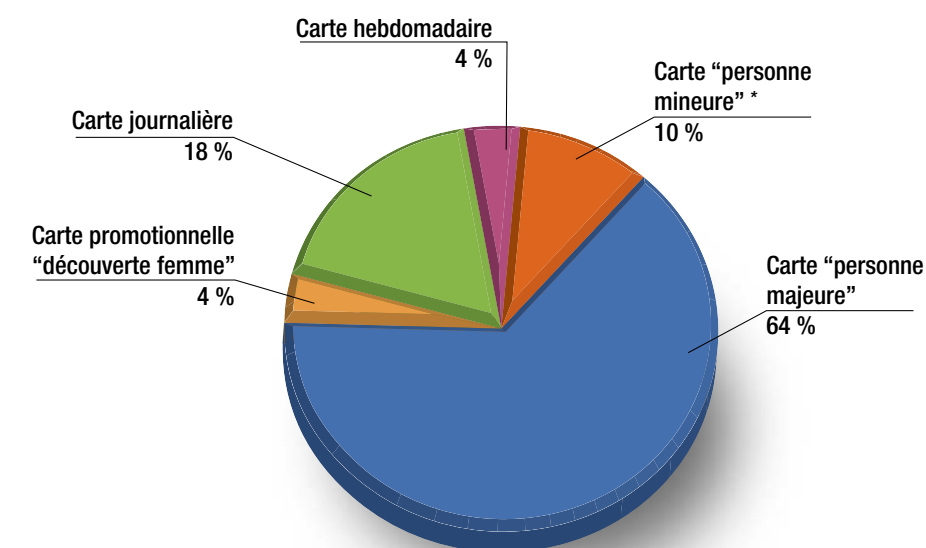
Concernant les autres cartes, on peut également souligner la progression de la carte promotionnelle « découverte femme » avec une augmentation de 0,71 % en 2012, ce qui équivaut à 4 % des cartes globales.

Face aux impacts financiers provoqués par ces variations, la FNPF a entamé un processus d'analyse et de réflexion sur le sujet depuis la fin de l'année 2012. La commission « développement du loisir pêche », à travers les groupes de travail « modernisation de la pêche associative » et « offres de pêche », a ainsi estimé nécessaire de lancer une étude afin d'analyser les raisons des variations observées. L'objectif est d'affiner l'offre des produits existants en se basant sur la demande des pratiquants et leur mode d'adhésion, quels que soient l'âge, le sexe ou la saison.

Il est intéressant de constater le parallèle entre les données annuelles globales et le premier bilan des acquisitions de cartes par Internet, un an après le lancement du site officiel d'adhésion aux associations de pêche. Si l'on n'a pas la possibilité de comparer l'évolution des produits sur plusieurs années, les chiffres extraits confirment les mêmes intérêts pour les produits cités plus haut. À titre d'exemple, la carte « personne majeure » représente 64 % des ventes totales (papier et Internet). Pour 230 683 adhésions sur le site Internet, elle totalise 51,55 %. De même, la carte journalière indique 18 %, et 16 % via le site www.cartedepeche.fr.

Pour l'ensemble des produits, les statistiques sont sensiblement identiques. À terme seront dégagés des éléments plus visibles pour répondre au mieux aux besoins des pêcheurs et leur montrer que l'ensemble du réseau associatif de la pêche place leur satisfaction au cœur de ses priorités. ♦

* les cartes « découverte » - de 12 ans ne sont pas comptabilisées.



**Pourcentage des effectifs
sur le nombre total de cartes de pêche délivrées**

Les dépositaires adhèrent au système www.cartedepeche.fr

Le dispositif d'acquisition de la carte de pêche par Internet s'est concrétisé il y a un an avec le lancement du site officiel d'adhésion aux associations de pêche. Fort de ce succès, le réseau associatif a, dès le départ, sensibilisé de nombreux dépositaires à ce sujet. Au fil du temps, de nouveaux distributeurs sont venus renforcer les rangs.



A ce jour, 1 360 dépositaires privés (soit près de 12 % des 12 000 distributeurs en France) délivrent des cartes de pêche depuis une interface Internet avec toujours le même esprit : partager, faire découvrir le loisir pêche et tisser des liens. Plus de 63 % des adhésions en ligne s'effectuent chez ces revendeurs, marquant le plaisir des échanges, des conseils et d'une proximité immédiate. Cet outil moderne leur facilite également la gestion au quotidien.

Pour les grandes enseignes telles que Décathlon et Cora, les partenariats se développent dans toute la France, permettant à la FNPF et aux fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de les mettre en relation avec les associations de pêche.

En 2013, de nombreux dépositaires continuent de mettre en place le système chaque mois ; parmi eux, les magasins de grande distribution, le bar-tabac-presse du coin, la boulangerie, le fleuriste, la quincaillerie, l'épicerie, la pharmacie, le coiffeur ou encore les hôtels-restaurants, sans oublier les magasins d'articles de pêche le tout formant un réseau divers et varié.

Cette multitude de partenaires locaux témoigne de la dynamique du loisir pêche sur l'ensemble de l'Hexagone. Cette activité favorise le développement d'un territoire, la vitalité d'une offre de pêche complémentaire attractive. Il est également source de retombées économiques pour les acteurs du tourisme et institutionnels : une collaboration étroite s'est nouée avec de nombreux offices de tourisme, mairies, campings... ♦

« Graines de Pêcheurs » une communauté connectée chez VVF Villages

En 2013, le concept « Vivez Vos Folies ! » développé autour de quatre idées fortes marque un tournant dans VVF Villages.



La pêche de loisir prend tout son sens dans le thème de l'envie en occupant une place de poids. En 2012, ce sont dix-huit villages vacances qui ont été labellisés pêche pour l'offre de faire découvrir ce loisir aux vacanciers et leur faire vivre des expériences inoubliables.

Les villages proposent une large palette d'hébergements diversifiés où les visiteurs bénéficient d'équipements adaptés de qualité et de conseils en fonction de leurs exigences.

Dans le cadre de son partenariat, à l'occasion de l'ouverture de la pêche à la truite, un minisite Internet a été créé qui permet de localiser les villages répartis dans l'Hexagone. Dans chaque village, un expert désigné par la fédération de pêche du département d'implantation prendra la parole afin de partager son expérience et sa passion, en conseillant les bons coins

et les bonnes périodes pour pêcher sur ce territoire. À terme, l'objectif est de regrouper la communauté de pêcheurs sur un site Internet dédié nommé Graines de pêcheurs, les graines faisant référence aux « grains de folie » de VVF Villages. Le projet sera finalisé dans les mois qui viennent.

Par ailleurs, des projets audacieux entre les directeurs de village et les fédérations départementales de pêche commencent à voir le jour. Affaire à suivre... ♦

L'ensemble des informations sont disponibles sur le site www.cartedepeche.fr/ en cliquant sur l'encart VVF Villages.



Adapter les offres de pêche au changement

Parmi les axes stratégiques proposés par le Schéma National de Développement du Loisir Pêche en 2010, on retrouvait la nécessité de moderniser la carte de pêche en l'adaptant aux mutations sociologiques et aux modes de consommation des loisirs. Objectif : conquérir de nouveaux pêcheurs, encourager la transmission d'un savoir-faire et d'une passion.

En 2012, la commission « développement du loisir pêche » a formulé de nombreuses remarques sur le sujet : problème de dénomination, écart de prix entre les cartes « personne majeure » et « personne mineure », devenir de la carte promotionnelle « découverte femme », modulation périodique des tarifs, produits « famille », carte accompagnant, parrainage, abonnements... Malheureusement, le fruit des expériences, souvent locales, de chacun et le manque de données n'avaient alors pas permis de faire émerger une vision globale des besoins.

Ce n'est qu'après la mise en œuvre du processus de modernisation de la délivrance par Internet, avec le déploiement du site www.cartedepeche.fr en 2012, l'étude des données statistiques issues d'une année d'expérimentation et la compilation des données depuis 2007 que les groupes de travail « modernisation de la pêche associative » et « offres de pêche » ont pu entamer une démarche d'analyse approfondie.

Les variations observées témoignent des évolutions comportementales du pêcheur, qui pratique aujourd'hui plutôt au jour le jour qu'à l'année. Pour preuve, la constante diminution de la carte « personne majeure » face à l'explosion de la carte journalière est observée depuis six ans. Si globalement la chute des effectifs semble s'enrayer, les oscillations d'une carte à l'autre sont très importantes et leurs conséquences financières méritent d'être anticipées. Face à ce constat, et dans la volonté de

répondre à un double objectif de stabilisation des effectifs et d'adaptation des produits aux attentes et besoins des pêcheurs, les instances de la FNPF ont confié au cabinet d'études Protourisme la réalisation d'une expertise des cartes de pêche. Cette étude vise trois objectifs :

1. Analyser les produits existants, étudier les statistiques d'adhésion afin d'identifier les raisons de la désaffection des pratiquants pour certaines cartes et de leur engouement pour d'autres. Ce travail permettra d'établir les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la finalité.

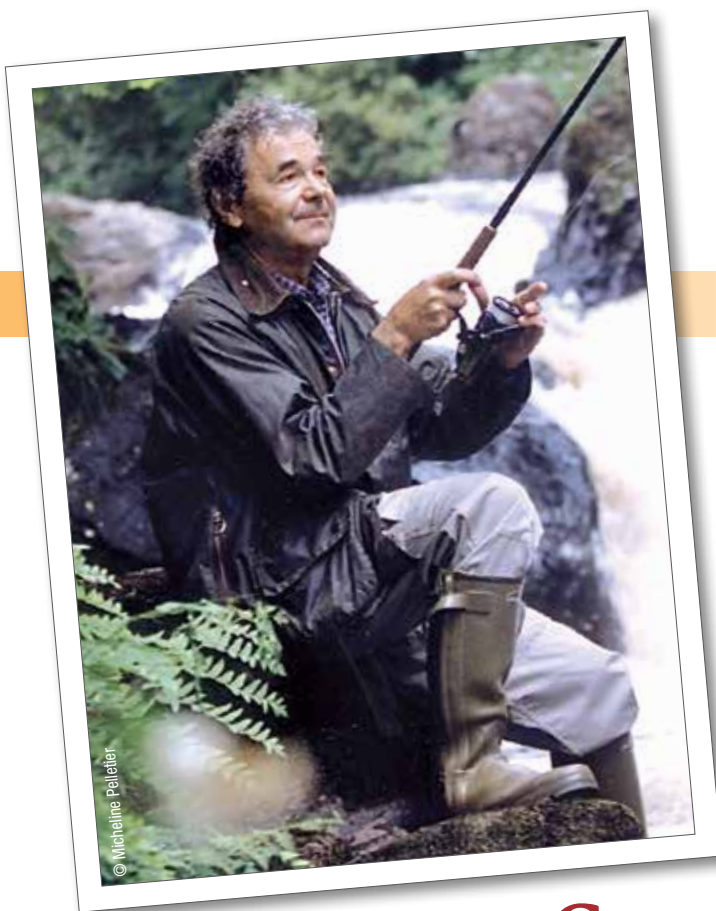
2. Réaliser une évaluation des différentes cartes disponibles : prix, modes de distribution et de communication associés. La perception du néophyte sur la pratique de l'activité sera également testée : réglementations, lieux de pêche, matériel nécessaire..., de telle sorte que les freins d'accès

à ce loisir ainsi que les leviers potentiels d'intérêt soient identifiés. Les images, positives ou négatives, liées à la pêche en eau douce et à son environnement permettront de dégager des axes de communication pertinents.

3. Identifier des produits correspondants aux souhaits des différents publics, soit par l'évolution de certaines cartes existantes, soit en proposant des pistes de réflexion en vue de mieux satisfaire les attentes des pratiquants actuels et futurs.

À l'issue de ce travail, les structures associatives seront en mesure de définir des offres adaptées à tous les publics. Cette étude devrait aboutir au premier semestre 2014. ♦





Portrait Pierre Perret

Son air malicieux, ses yeux toujours joyeux et sa bonne mine respirent l'amitié, le copain ou le grand-père idéaux. Infatigable travailleur, Pierre Perret manie avec gourmandise et finesse le verbe et la plume... Plume qu'il met au service d'une autre passion, la pêche à la mouche. Rencontre.

Sur les bords du canal qui longe la Garonne, Maurice Perret tient le café du Pont de Castelsarrasin. Mariniers, ouvriers métallurgistes, soldats et agriculteurs profitent de la cuisine authentique et généreuse de Claudia, madame Perret. Bercé par ces cultures bigarrées et des personnages parfois forts en gueule, un gamin entame une enfance pittoresque jalonnée de mémorables parties de pêche. Baptisé Pierre et « millésimé » du 9 juillet 1934, c'est peut-être là que le môme va profiter de la meilleure école du langage et de celle de la vie. « Au bout du canal, ce café du Pont est un véritable témoignage de bonheur. Comme la plupart des pêcheurs, j'étais plutôt

un doux rêveur, pacifique et contemplatif. Depuis ce temps béni de ma jeunesse enfuie, j'ai pêché sous tous les cieux, dans de nombreux pays. » Et d'avouer : « Je suis toujours émerveillé par la beauté de l'environnement qui s'offre à un pêcheur et pétrifié d'émotion par un lever ou un coucher de soleil sur les îles Tuamotu, en Irlande au pied du Connemara ou au bord du Tarn. » Initié par son père à toutes les pêches, au bord des flots clairs et généreux de la Garonne, Pierre affine son initiation, capturant ablettes, carpes, barbeaux et brèmes, anguilles, tanches et autres gardons. « Que de souvenirs extraordinaires, mais plus encore avec les goujons du Tarn ou à la table de mes regrettés amis Alain Chapel et Bernard Loiseau qui cuisinaient le gobio avec délice. C'est d'ailleurs avec ce petit poisson, si sensible aux eaux saines, qu'est née ma passion de la pêche. Je ne vais plus au bord du Tarn, mais cette rivière trône en bonne place dans ma mémoire, pour toujours. »

Le bonheur est au bout de la ligne

Entré au conservatoire de Toulouse à 14 ans, le jeune garçon rejoint aussi les classes de musique et le cours d'art dramatique. Il crée un petit orchestre qui sévit dans les bals, kermesses et mariages de la région, côtoyant doucement la connaissance d'un métier. Passionné par la lecture, il fréquente les librairies de Toulouse, en particulier celle

« La pêche est une souriante philosophie dont le seul pêcheur s'accommode. C'est une école de la patience qui développe de manière aiguë le sens de l'observation. Elle nécessite de l'astuce, de l'imagination et un optimisme à tous crins, repeint d'un angélisme des plus béats. »

de monsieur Labadie, qui, lui prodiguant des conseils avisés, l'intéresse à une langue dont il deviendra l'un des plus zélés défenseurs. Sa première entrevue avec Georges Brassens lors d'un concert à Paris sera décisive pour la carrière artistique de ce boulimique des mots que la France va adopter sous le diminutif de « Pierrot ». Peut-être aussi comme un clin d'œil aux oiseaux – surtout les petits – que l'artiste affectionne particulièrement. Décisive tout autant, sa rencontre avec Rebecca qui, depuis, veille sur tout. Mais revenons à nos saumons...

Sur un lac ou accroché à la berge d'une rivière, en France, à l'autre bout du monde ou en Irlande, les rencontres se sont multipliées. « Je transmets et je partage ma passion avec mes copains, des enfants, et je pratique toutes les techniques, mais c'est la mouche qui m'offre le plus de sensations. L'Irlande a été un véritable coup de foudre pour Rebecca et moi. Un pays brut d'une beauté époustouflante où les gens rayonnent de simplicité et de gentillesse. » C'est là, près de Newport dans le nord-ouest du Connemara qu'allait naître un virus qui ne le lâchera plus : le saumon. « Mon premier saumon frôlait les 11 livres. Une histoire incroyable vécue avec mon copain Louis et un guillie qui, pensant que ma cuiller était accrochée sous le bateau, voulait couper le fil ! C'était bien un saumon, le premier ! La pêche, ça fait partie de ma vie. C'est aussi important qu'un bon livre ou un repas avec les copains. Au bord de l'eau, je respire et je suis libre ! » Liberté et inspiration. Quelques chansons à venir lui titillent les neurones, même à la pêche. L'ami Pierrot se souvient d'une soirée, seul à taquiner le saumon, où les paroles de Paroïse se dessinent petit à petit pour un nouvel hymne à sa muse de toujours.

« J'étais debout sur un rocher et un saumon a attrapé ma mouche à 40 mètres. Les paroles de cette chanson s'inscrivaient dans ma tête, mais il fallait que je prenne des notes ! Et, tout à coup, mon téléphone a sonné – Rebecca insiste toujours pour que je presse mon téléphone. J'ai répondu à ce gars, attrapé le saumon et noté cette musique. J'étais épuisé mais fier, comme ce jour de 1985 où j'ai été sacré pêcheur de l'année avec un bestiaux de 13,5 livres au pub de Ballina Castle, le temple des pêcheurs. » Des histoires comme celle-là, il en a plein la tête,

monsieur Perret. À l'écouter, on ressent ces parfums singuliers mais inimitables et le ballet des mouches de mai qui font frissonner. Les frissons d'un soir d'été, les pieds dans l'eau au milieu de la rivière. Capable de parcourir des kilomètres, seul ou avec ses potes, il avoue son penchant pour la truite et le saumon, « des poissons complexes, méfiants et très malins ». Et de conclure : « Un vrai pêcheur doit être une sorte de jardinier de l'espoir, mais si l'on n'a pas un moral d'acier, une foi et une espérance sans bornes, une inébranlable ingénuité ayant pour voisine une philosophie à faire pâlir Aristote lui-même, il ne faut pas pratiquer la pêche à la mouche ! » ♦

En deux mots...

- **Qu'avez-vous en poche ?** Rien !
- **Le meilleur conseil que l'on vous ait donné ?** Tiens-toi droit.
- **Et le pire ?** Essaie de faire comme tout le monde.
- **Ce que vous détestez ?** Les cons et les faux-culs.
- **Votre qualité préférée chez une femme ?** La pratique de l'humour et de l'amour.
- **Le défaut que vous n'aimez pas chez l'homme ?** La maladresse.
- **À quelle tentation ne pouvez-vous résister ?** Un verre de Pétrus.
- **Votre plat préféré ?** Le saumon à la plancha.
- **Si vous étiez un animal ?** Tout sauf un saumon.
- **Une odeur ?** La citronnelle.
- **Une couleur ?** Le bleu lavande.
- **Si vous étiez un monument ?** Un dictionnaire géant.
- **À quoi êtes-vous fidèle ?** À la femme de ma vie et à mes valeurs.
- **Votre devise ?** Tous pour un, tous pour moi.
- **Votre plus belle aventure ?** Ma prochaine partie de pêche.
- **Le poisson que vous aimeriez capturer ?** Le monstre du Loch Ness.
- **Le pays où vous voudriez aller pêcher ?** L'Argentine, et avoir le temps un jour d'y pêcher le saumon.

« Les Poissons et moi »

Après Les Pensées, Le Café du Pont, A cappella, Le Perret gourmand ou Tous toqués, Pierre Perret évoque ses souvenirs de pêche. Les Poissons et Moi est un mélange d'épicurisme, de récits de voyages sur tous les continents, d'anecdotes savoureuses et de virées entre copains. Depuis son plus jeune âge, Pierre Perret a toujours été un grand amateur de pêche. C'est cette passion qu'il fait

partager, depuis son enfance au café du Pont et la pêche en rivière avec son père jusqu'à de fabuleuses parties de pêche aux quatre coins du monde.

Plus qu'un simple livre sur la pêche, c'est un véritable manuel d'épicurisme qu'il donne, avec son humour et sa tendresse légendaire, un art de vivre qui va avec le sens de l'amitié, de la nature et du voyage.

Pierre Perret, Les Poissons et Moi aux éditions du Cherche midi (17 €)

